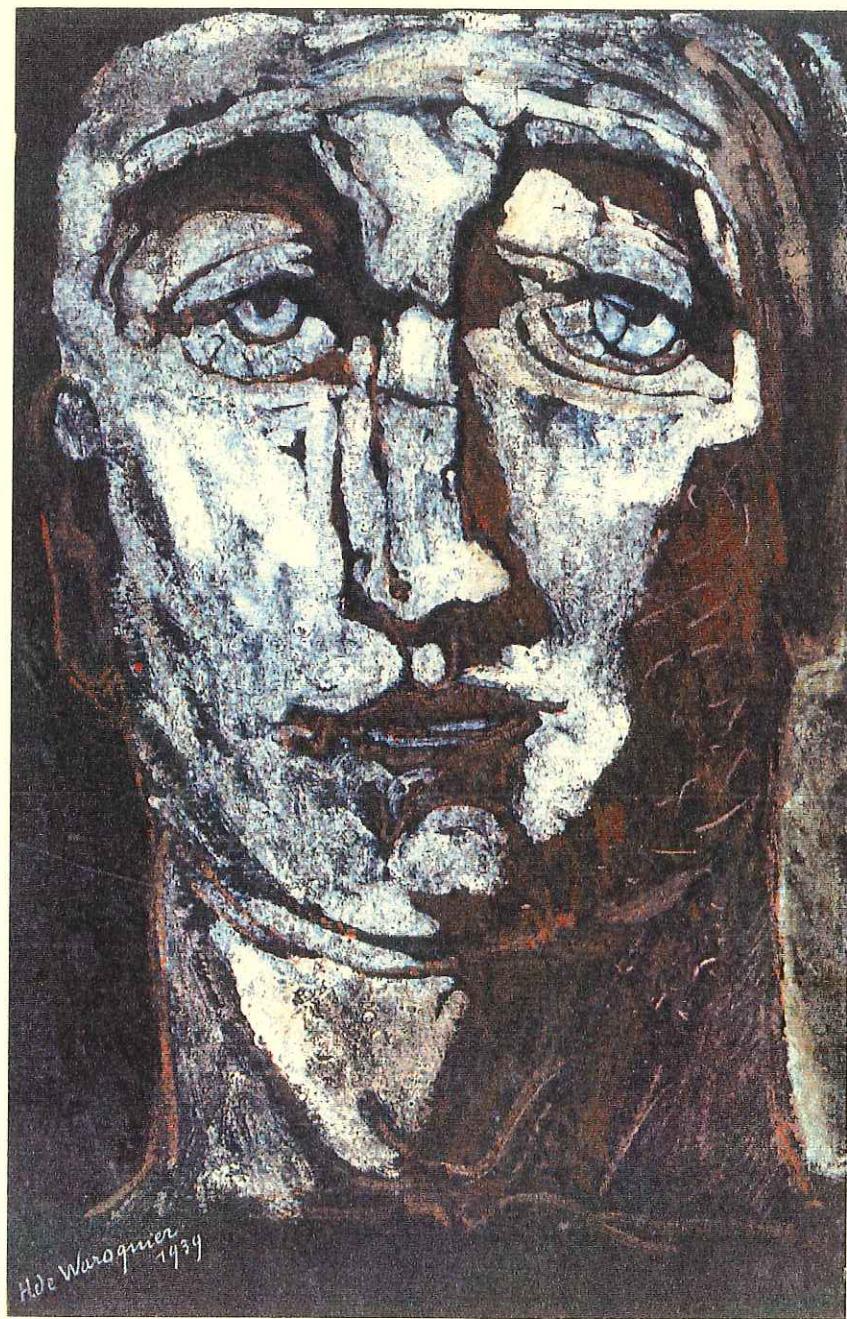


COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

CINQUIÈME RAPPORT D'ACTIVITÉ

2002



En couverture :

Henri de Waroquier

L'homme

Huile sur papier

Conservée au Musée des Beaux-Arts de Dijon

© FNAC

COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

CINQUIÈME RAPPORT D'ACTIVITÉ 2002

Secrétariat de la commission - 1, rue Barbier du Mets - 75013 PARIS
Tél : 01.44.08.52.97 - Fax : 01.44.08.52.98
genevieve.ravaux@culture.gouv.fr
Commission créée par le décret N°96-750 du 20 août 1996
et prorogée par le décret N° 2002-1546 du 24 décembre 2002

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Ière- PARTIE . CADRE JURIDIQUE ET METHODOLOGIE

1- Cadre juridique

- 1.1 - La circulaire du 24 juin 1996
- 1.2 - Les précédents
- 1.3 - Les décrets

2- Méthodologie

- 2.1 - Les inventaires
- 2.2 - Récolelement et post-récolelement

IIème- PARTIE . ETAT DU RECOLEMENT

1- Activité de la commission

- 1.1 - Les programmes
- 1.1.1 - Les régions
- 1.1.2 - Les institutions parisiennes
- 1.1.3 - L'étranger
- 1.2 - Les structures
- 1.2.1 - La commission plénière
- 1.2.2 - Le groupe de pilotage
- 1.2.3 - Les réunions ad hoc
- 1.2.4 - La sous-commission marquage
- 1.3 - Les moyens
- 1.3.1 - Le secrétariat général
- 1.3.2 - La base de données RECOL
- 1.3.3 - Les déposants
- 1.4 - Les suites
- 1.4.1 - Les inspections
- 1.4.2 - Le post-récolelement
- 1.4.3 - Les dépôts de plainte

2- Statistiques du récolelement

- 2.1 - Résultats généraux
- 2.1.1 - Œuvres à récoler
- 2.1.2 - Œuvres traitées par la CRDOA
- 2.1.3 - Œuvres détruites ou présumées détruites
- 2.1.4 - Œuvres vues
- 2.1.5 - Œuvres non vues
- 2.2 - Résultats par déposant
- 2.2.1 - La Direction des musées de France
- 2.2.2 - Le Musée national d'art moderne
- 2.2.3 - Le Fonds national d'art contemporain
- 2.2.4 - Le Mobilier national

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

Le 31 décembre 2002, ont pris fin la sixième année du récolement général des dépôts d'œuvres d'art de l'Etat et le second mandat de la commission chargée de l'organiser et d'en contrôler l'exécution.

A l'espoir d'un achèvement rapide de cet immense chantier avait succédé une certaine lassitude. Les difficultés rencontrées par les agents - conservateurs, inspecteurs, vacataires - chargés des opérations de vérification, les doutes parfois manifestés sur l'importance réelle des enjeux, la désinvolture de certains dépositaires, auraient pu engendrer un peu de découragement. Cette tendance, qui s'est traduite en 2002 par une baisse sensible des résultats statistiques, aurait ainsi pu conduire à l'abandon prématuré de l'entreprise.

C'est le contraire qui s'est produit : la fin de l'année 2002 a marqué un tournant décisif, et la volonté d'aboutir qui s'est enfin manifestée au plus haut niveau permet d'envisager l'avenir avec un optimisme raisonné.

PREMIERE PARTIE

CADRE JURIDIQUE ET METHODOLOGIE

1 - LE CADRE JURIDIQUE

1.1 - La circulaire du 24 juin 1996

L'acte fondateur du récolement général est la circulaire du Premier ministre du 24 juin 1996" relative aux dépôts de meubles et d'œuvres d'art des collections nationales dans les administrations", et plus précisément son paragraphe 3.1., "récolement des dépôts", qui est ainsi rédigé : "Il est impératif qu'un inventaire exhaustif et précis de l'ensemble des dépôts effectués dans les administrations publiques soit très rapidement disponible. Or, les informations dont disposent actuellement les services du ministère de la Culture sont lacunaires. C'est pourquoi j'ai décidé de constituer une commission, placée sous la présidence d'un magistrat de la Cour des comptes, pour diriger les opérations de récolement de tous les dépôts d'œuvres d'art".

Ce texte, si justifié qu'il fût dans ses intentions, était peu cohérent dans son énoncé. Partant de la constatation, malheureusement irréfragable, que les institutions déposantes ne possédaient pas toujours des inventaires "exhaustifs et précis" de leurs dépôts, il prescrivait le récolement général comme un moyen de combler les lacunes des dits inventaires. Or le récolement est une vérification destinée à confronter les inventaires préexistants à la réalité du terrain, autrement dit la théorie à la pratique. Le dictionnaire Littré donne d'ailleurs, à l'appui de la définition du mot récolement, les exemples suivants : "faire le récolement d'un inventaire, faire le récolement de meubles et d'effet saisis".

En fait, la circulaire confondait deux opérations successives et également nécessaires : la mise à jour des inventaires, d'une part, et le récolement proprement dit, d'autre part. En ce qui concerne le champ d'application du récolement général, la circulaire de 1996 comportait deux restrictions ; la première relative au ministère affectataire des œuvres déposées, qui était le seul ministère de la Culture. Ce n'est pas, contrairement à ce qui a été parfois affirmé, la commission qui a ainsi restreint le champ de sa compétence, mais bien le texte fondateur. La seconde restriction concernait les lieux soumis au récolement: l'intitulé du chapitre 3 de la circulaire "Contrôle des dépôts d'œuvres d'art dans les administrations", excluait manifestement le récolement des dépôts dans les musées ; mais la commission n'a pas tenu compte de cette dernière limitation, et elle a d'emblée compris les musées dans le programme de ses investigations. Il y a tout lieu aujourd'hui de s'en

féliciter, alors que le récolelement des dépôts de l'Etat dans les musées est désormais rendu obligatoire par l'article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

1.2 - Les précédents

Même s'il n'y avait jamais eu de vérification d'une telle ampleur, le récolelement n'est pas une procédure sans précédent dans l'administration patrimoniale française. Outre le récolelement spontané que les conservateurs de musées diligents font de leurs collections, exposées ou en réserve, deux cas particuliers méritent d'être rappelés :

- celui des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques, en application de l'article 23 de la loi du 31 décembre 1913, qui dispose : "il est procédé par l'administration des affaires culturelles, au moins tous les cinq ans, au récolelement des objets classés". Ces récolelements sont effectués par les conservateurs départementaux des antiquités et objets d'art.
- celui du Mobilier national, où le récolelement des dépôts est une tradition ancienne et respectée. Certes, le décret du 23 février 1980, qui régit les dépôts du Mobilier national, se borne à imposer, tous les cinq ans, "un inventaire des meubles et objet mis en dépôt". Mais, en fait, ce sont bien des récolelements, stricto sensu, que font périodiquement, et avec vigilance, les inspecteurs du Mobilier national.

1.3 - Les décrets

La première commission de récolelement fut constituée par le décret n°96.750 du 20 août 1996. Il est à remarquer, à titre de curiosité juridique, que ce décret était, en substance, une mesure d'application de la circulaire du 24 juin précédent dans laquelle le Premier ministre déclarait : "j'ai décidé de constituer une commission de récolelement". Il fut aussi décidé que le récolelement devrait être achevé avant le 31 décembre 1999 : prévision irréaliste, compte tenu du délai nécessaire pour mettre en place la commission, pour définir la méthodologie, et pour préparer et exécuter les opérations de terrain.

La commission fut prorogée pour trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2000, par le décret n°2000-14 du 6 janvier 2000. Cette prolongation ayant à peine suffi pour accomplir la moitié du travail, il a été donné à la commission, par décret n°2002-1546 du 24 décembre 2002, un nouveau mandat de cinq ans, qui devrait être le dernier. Quelques modifications sont intervenues entre 1996 et 2002 dans la composition de la commission. La première formation comprenait cinq représentants du ministre de la Culture (Inspection générale de l'administration, direction des musées de France, délégation aux arts plastiques, Mobilier national, Musée national d'art moderne) et cinq représentants des ministères dépositaires (Justice, Défense, Affaires étrangères, Intérieur, Finances). Le décret du 6 janvier 2000 ajouta à la première catégorie la direction de l'architecture et du patrimoine et l'Union centrale des arts décoratifs, et à la seconde le ministère de l'Education nationale.

Au point de vue formel, le décret du 6 janvier 2000 n'était contresigné que par les ministères de la Culture, de l'Education et des Affaires étrangères. En revanche, les décrets de 1996 et de 2002 furent normalement contresignés par tous les ministres représentés au sein de la commission. Les attributions de celle-ci n'ont pas été modifiées depuis 1996. Cette formation présente la caractéristique, exceptionnelle dans l'administration française, de ne pas être consultative, mais décisionnelle. C'est en effet la commission elle-même, et non pas le ministre de la Culture auprès duquel elle est placée, qui "définit" la méthodologie du récolelement, "organise" les opérations, et en "contrôle" le déroulement. Elle donne des "directives" aux services qui exécutent les opérations, et elle "peut faire appel, en tant que de besoin, aux corps ou services d'inspection qui dépendent d'autres départements ministériels". Ce sont des pouvoirs considérables, dont la commission a d'ailleurs fait un usage modéré, la bonne coopération des services concernés, tant déposants que dépositaires, l'ayant dispensée de procéder par voie d'injonction. (annexe I)

2 - LA MÉTHODOLOGIE

L'autorité conférée à la commission par le décret de 1996 a été confortée par l'appui constant, quoique d'intensité inégale, que lui ont apporté les ministres de la Culture successifs, et par le fait que les présidents placés à sa tête par le premier président de la Cour des comptes (1), possédaient une certaine expérience de l'administration culturelle. Cette autorité s'est d'abord manifestée dans l'élaboration d'une méthode de travail en trois phases : inventaires, récolelement proprement dit, post-récolelement.

2.1 - Les inventaires (2)

Comme l'avait justement noté la circulaire du 24 juin 1996, les inventaires des dépôts étaient à cette époque lacunaires, voire inexistants. Si la commission s'était contentée de vérifier la localisation des objets déjà inventoriés, elle aurait obtenu des résultats acceptables pour le Mobilier national, incomplets pour les Musées nationaux, et fragmentaires pour le FNAC qui n'avait pas d'inventaire systématique pour le XIX^{ème} siècle.

Dans les musées nationaux, la situation était, et reste assez différente d'un établissement à l'autre. Les plus grandes difficultés se rencontrent dans les musées archéologiques - département des antiquités grecques, étrusques et romaines du Louvre, Musée des antiquités nationales - et au Musée national des arts et traditions populaires, qui ont mis en dépôt des collections, importantes par leur nombre, d'objets de série souvent difficilement identifiables. Lorsque ces dépôts se sont mêlés à des ensembles de même nature appartenant en propre aux dépositaires, leur identification est presque impossible. C'est à cause de ces aléas qu'il a été décidé de comptabiliser à part les dépôts archéologiques.

Une autre mesure propre aux musées nationaux a consisté à ne pas prendre en compte au titre du récolelement général certains dépôts anciens, notamment les envois révolutionnaires

(1) M. Jean MAHEU, puis, depuis 2000, M. Jean-Pierre BADY.

(2) La question générale de l'historique des inventaires a été abordée dans le troisième rapport d'activité.

et ceux qui provenaient de la première dispersion de la collection Campana, en 1863, car ces œuvres n'avaient pas été inscrites sur leurs inventaires. Cette exclusion apparaît aujourd'hui regrettable, car les dépôts en cause font partie de ceux qui sont susceptibles d'être cédés en propriété aux collectivités locales, en application de l'article 13 de la loi relative aux musées de France. Un récolement complémentaire devra donc être effectué dans un certain nombre de musées territoriaux déjà contrôlés au titre du récolement général.

Du côté du FNAC, c'est une véritable constitution d'inventaire des collections du XIX^e siècle, qui doit être poursuivie, à partir des documents d'archives, notamment de ceux qui retracent les achats d'œuvres d'art de l'Etat non destinés aux musées nationaux. Ce travail documentaire, d'une ampleur considérable, est l'une des causes principales du retard pris par le FNAC par rapport aux autres institutions déposantes, dans l'application du programme fixé par la commission.

Enfin, il faut rappeler que la commission a écarté du champ de ses investigations les envois de la Manufacture nationale de Sèvres. Sans minimiser les vicissitudes de ces dépôts et l'ampleur des pertes probables, on peut regretter qu'une matière aussi importante ne soit traitée que de façon marginale, à l'occasion des contrôles de l'inspection du Mobilier national, qui s'intéresse à "tous les objets mobiliers de caractère historique ou artistique appartenant à l'Etat, à l'exception de ceux (qui sont) déposés dans les musées et les monuments historiques".

2.2 - Récolement et post-récolement

Sur le récolement proprement dit, c'est-à-dire la constatation de visu de l'existence des œuvres et de leur état de conservation, la commission ne pouvait qu'entériner des modes opératoires éprouvés par une longue pratique. En revanche, elle a largement innové en organisant une phase dite de "post-récolement".

Le récolement proprement dit prend fin avec l'établissement du procès-verbal qui retrace les constatations faites *in situ*. Ce document, communiqué à la commission par l'institution déposante, est le point de départ du "post-récolement". Si tous les objets inventoriés ont été vus, ou si les pertes sont causées par la force majeure (dommages de guerre), il en est donné acte au dépositaire et le dossier est classé. Si, comme c'est malheureusement le cas le plus fréquent, un ou plusieurs "non-vus" ne sont pas assortis de justifications suffisantes, le dépositaire est fermement invité à entreprendre des recherches spéciales.

Au vu de sa réponse (ou de sa non réponse), la commission, sur le rapport de l'institution déposante, peut décider soit de classer le dossier, soit de demander un supplément d'enquête (éventuellement l'intervention d'une inspection générale) soit de requérir un dépôt de plainte. Les résultats de ces interventions seront examinés dans la seconde partie du rapport.

DEUXIEME PARTIE

ETAT DU RECOLEMENT

1 - ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

1.1- Les programmes

1.1.1 - Les régions

La commission de récolelement s'était donné pour règle, sinon de faire intervenir tous les déposants de façon simultanée, la chose ayant été d'emblée jugée impossible, du moins d'éviter de trop longs décalages entre les dates de passage des divers récoleurs. En effet, la discontinuité des vérifications et de leurs suites donne aux dépositaires le sentiment d'une procédure mal maîtrisée, et affaiblit l'autorité de la commission. Malheureusement, le retard pris par le FNAC à cause des difficultés particulières de sa tâche, mais aussi d'une insuffisante attention apportée aux moyens nécessaires à cette mission par la délégation aux arts plastiques, a contraint la commission à découpler les récolelements du FNAC et ceux des autres déposants.

Ainsi, le récolelement des musées nationaux est achevé dans les régions Aquitaine, Bourgogne, Centre, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie, et très avancé dans les régions Alsace, Languedoc-Roussillon, Limousin, Basse-Normandie. Le récolelement du FNAC est complètement achevé dans les régions Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Picardie.

Il est achevé par le FNAC en Aquitaine, Poitou-Charentes, Basse-Normandie (régions dans lesquelles les Services régionaux de l'inventaire (SRI) n'ont encore rien rendu) et Centre (presque achevé par le SRI). Il est presque achevé par le FNAC et le SRI en Midi-Pyrénées et en cours en Lorraine. Les recherches préparatoires sont terminées pour la région Alsace et non commencées pour le Limousin et le Languedoc-Roussillon.

1.1.2 - Les institutions parisiennes

Comme cela avait été indiqué dans le précédent rapport d'activité, la commission n'a pas programmé en 2002 de récolelement d'administration centrale, préférant concentrer ses efforts sur les assemblées parlementaires et sur la Cour des comptes.

Le récolelement des assemblées parlementaires présentait des difficultés inédites, en raison du statut particulier des bâtiments qui leur sont affectés. Le Mobilier national n'avait jamais pu faire le récolelement complet de ses dépôts à l'Assemblée nationale.

Ces problèmes ayant été aplatis grâce aux contacts établis par le président avec les questeurs des deux assemblées, le récolelement du Sénat a pu se dérouler dans de bonnes conditions; opération de grande ampleur, puisqu'elle portait sur quelque 1.100 œuvres, dont plusieurs de première importance. Le récolelement de l'Assemblée nationale, concernant un millier d'œuvres, est bien avancé et sera achevé en 2003. Les opérations ont été dirigées personnellement par M. Jean -Pierre SAMOYAUT, administrateur général du Mobilier national. Quant au récolelement de la Cour des comptes, soigneusement préparé par le service intérieur de cette haute juridiction, il s'est déroulé de la façon la plus satisfaisante.

(annexe II)

1.1.3 - L'étranger

Le récolelement des postes diplomatiques français à l'étranger a fait l'objet de la part de la commission, qui s'est bornée en l'occurrence à entériner les propositions des déposants, d'une répartition en trois catégories : dans les postes de la première catégorie, chaque déposant assurera son propre récolelement. Pour la seconde catégorie, un mandataire commun fera le récolelement pour le compte de tous les déposants. Pour la troisième catégorie, on se contentera des informations fournies par le ministère des Affaires étrangères. Les missions à l'étranger n'ont pas été nombreuses en 2002 : le Mobilier national a visité Istanbul et Ankara pour son compte et celui du FNAC, Berlin, Rio de Janeiro et São Paulo, Rome ; le FNAC, Séoul et Tokyo, pour son compte et celui du Mobilier national. Le mouvement devrait connaître une accélération sensible en 2003.

1.2- Les structures

1.2.1 - La commission plénière

La commission de récolelement s'est réunie quatre fois en 2002 dans sa formation complète, sous la présidence effective de M. Jean-Pierre BADY. Le chef de service de l'inspection générale de l'administration, M. André LARQUIE, a été suppléé par M. Jean-François de CANCHY, inspecteur général. La directrice des Musées de France, Mme Francine MARIANI-DUCRAY, a participé personnellement à une réunion, et a été représentée aux autres par M. Jean AUBERT, conservateur général du patrimoine. Le délégué aux arts plastiques, M. Guy AMSELLEM a assisté pour la première fois à la dernière séance, et a été représenté à plusieurs reprises par M. Philippe GEFFRE.

Les ministères autres que celui de la Culture ont régulièrement envoyé des représentants. La réunion la plus importante s'est tenue le 22 octobre 2002, en présence de M. Guillaume CERUTTI, directeur du cabinet du ministre de la Culture. Cette participation était particulièrement significative, puisque c'était la première fois qu'un responsable de ce niveau manifestait publiquement son appui à la commission. M. Guillaume CERUTTI a pu entendre les représentants des institutions déposantes et des principaux ministères dépositaires, et prendre une vue précise des difficultés rencontrées et des résultats obtenus.

Le directeur de cabinet a exprimé la volonté du ministre, M. Jean-Jacques AILLAGON, de donner une nouvelle impulsion au récolelement, et a souligné qu'il était impératif d'achever les opérations de vérification avant le 31 décembre 2007. Il a annoncé d'importantes mesures budgétaires, notamment en matière de recrutement de vacataires et de frais de missions. Il a encouragé la commission à poursuivre son effort pour la mise en place de la base informatique RECOL, en vue de rationaliser la gestion future des dépôts. Il a enfin exhorté les ministères dépositaires à accompagner l'effort du ministère de la Culture, en se dotant des moyens de contrôler plus efficacement que par le passé les œuvres dont la responsabilité leur est confiée.

(annexe III)

1.2.2 - Le groupe de pilotage

Le groupe de pilotage est composé des représentants des institutions déposantes : Mme Monique BOURLET pour la DMF, Mme Claude ALLEMAND COSNEAU, parfois assistée ou suppléeée par Mme Aude BODET, pour le FNAC, Mme Colombe SAMOYAL-VERLET pour le Mobilier national, et occasionnellement Mme Brigitte LEAL, pour le Musée national d'art moderne. S'y ajoutent deux personnalités qualifiées, particulièrement recommandables par leur expérience dans le domaine du patrimoine mobilier, Mme Judith KAGAN, chef du bureau du patrimoine mobilier à la direction de l'architecture et du patrimoine, et M. Jean-Georges LAVIT, chef de la mission du patrimoine au ministère des Affaires étrangères.

Le groupe de pilotage a pour mission de préparer et de coordonner les programmes de récolelement. De plus, il examine les suites à donner aux procès-verbaux de récolelement, et propose les mesures à prendre à l'égard des dépositaires d'œuvres non vues. Il statue définitivement, par délégation de la commission, sur les dossiers non contentieux. Pour ceux qui donnent lieu à un dépôt de plainte, la commission plénière se réserve la décision.

1.2.3 - Réunions ad hoc.

Plusieurs réunions particulières ont été organisées, à l'initiative du président et, dans la plupart des cas, avec sa participation, soit pour préparer le lancement du récolelement, soit pour lever les difficultés rencontrées par les opérateurs, soit pour tirer les enseignements des constatations faites et amorcer la phase de post-récolelement. C'est ainsi que des réunions ont eu lieu dans les directions régionales des affaires culturelles de Limoges et de Montpellier, à l'Assemblée nationale, au Sénat, à la Cour des comptes, aux ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de la Culture et de la Communication.

D'importantes réunions, d'autre part, ont eu lieu à la direction des musées de France, en présence des représentants du FNAC, pour élaborer un programme commun de récolelement, en application de la loi relative aux musées de France.

1.2.4 - La sous-commission marquage

Comme cela avait été indiqué dans le précédent rapport d'activité ; la sous-commission marquage a souhaité que les questions qu'elle avait formulées, fussent soumises à une expérimentation rigoureusement conduite par un organisme spécialisé. Ce vœu a connu un début de réalisation en 2002, grâce à l'appui de la mission de la recherche et de la technologie, qui a financé un contrat avec le Laboratoire national d'essais, et du Centre de recherche et de restauration des musées de France, qui a apporté le concours de son savoir-faire.

Le contrat, notifié au L.N.E. le 6 décembre 2001, comportait une première phase, visant à établir un cahier des charges en vue de déterminer la tenue au vieillissement des produits de marquage sélectionnés et apposés sur divers matériaux.

Le rapport final de cette première phase établi par Mme Véronique LE SANT, Ingénieur, et déposé le 26 septembre 2002, comporte trois parties :

La première présente l'inventaire des agressions pouvant affecter un marquage (qu'elles proviennent de l'environnement ou de tentatives d'altération) ainsi que les méthodes d'essais destinés à simuler ces agressions.

La seconde partie présente le protocole d'essais à mettre en oeuvre, en quatre phases successives.

La troisième partie traite des méthodes d'essais retenues et des conditions expérimentales. Pour chaque essai, sont décrits le principe de la méthode, le ou les moyens expérimentaux utilisés, et la préparation des éprouvettes.

1.3 - Les moyens

1.3.1 - Le secrétariat général

Le secrétariat général de la commission de récolelement a conservé son effectif sous l'autorité de M. Bruno de SAINT VICTOR. L'un des vacataires, M. David BURGHARD, a été remplacé par Mme Agnès LARIGALDIE-GALVANI.

L'activité du secrétariat général pilotée par Mme Geneviève RAVAUX, chargée de mission, et dont l'intervention se situe en aval du récolelement proprement dit, a reflété le ralentissement des opérations de vérification, notamment de celles du FNAC, en raison d'une baisse conséquente de ses effectifs pendant plusieurs mois. La base de gestion du courrier a ainsi enregistré une forte baisse (de près de 40%) des départs par rapport à l'année 2001, dont l'activité, il est vrai, avait été très soutenue. Reprise importante à partir de septembre 2002.

1.3.2 - La base de données RECOL

La diversité des logiciels utilisés par les déposants, et leur incompatibilité ne permettaient pas la création d'une base unifiée des dépôts par simple extraction. Grâce aux évolutions technologiques, désormais la procédure utilisée est donc celle d'une extraction personnalisée, effectuée par Mme Florence DRUTEL-ARDOIN en liaison avec les déposants.

Après chargement des notices et des images, on vérifie l'harmonisation des données, qui sont complétées en tant que de besoin. Au 31 décembre 2002, la base RECOL comprenait 11.279 notices et 1.492 images, dont 8.436 notices et 763 images provenaient des musées nationaux et le reste du FNAC. Une bonne collaboration a déjà été instaurée avec les musées du Louvre (A.G.E.R., Sculptures, Objets d'art, Arts graphiques), de Cluny, d'Orsay et Guimet. Elle est sur le point de devenir opérationnelle avec le département des peintures du Louvre et Versailles.

Elle sera plus longue et difficile à mettre en œuvre avec le musée des Antiquités nationales, dont les dépôts ne sont pas informatisés. Seul, le Mobilier national a jusqu'ici refusé toute collaboration. Cette position pourrait être reconsidérée, M. Guillaume CERUTTI, lors de la réunion du 22 octobre 2002, ayant clairement opté en faveur d'une informatisation exhaustive et centralisée des dépôts.

1.3.3 - Les déposants

Le nombre d'heures de vacations spécialement affectées au récolement par le ministère de la Culture s'est élevé en 2002 à 34.248, soit l'équivalent d'une vingtaine d'emplois permanents. C'est un effort considérable, dans une conjoncture marquée par un début de déflation des effectifs de centrale. Cet effort, conformément aux décisions du directeur de cabinet et du directeur de l'administration générale, sera encore augmenté de façon substantielle en 2003.

Il faut également tenir compte des agents statutaires qui consacrent tout ou partie de leur temps au récolement, notamment les conservateurs des musées nationaux et les inspecteurs du Mobilier national. On peut considérer que le ministère de la Culture commence enfin à se doter de moyens à la mesure des objectifs assignés. L'accroissement des moyens affectés au FNAC devient désormais la priorité des prochaines années.

1.4 - Les suites

1.4.1 - Les inspections

Le décret du 20 août 1996, qui a créé la commission de récolement et a défini ses attributions, lui donnait la faculté de "faire appel, en tant que besoin, aux corps ou services d'inspection qui dépendent d'autres départements ministériels". Quant aux inspections du ministère de la Culture, en particulier l'inspection générale de l'administration des affaires

culturelles (IGAAC), il y a lieu de considérer que le décret précité les comprend dans les "services du ministère de la Culture", qui doivent exécuter les "directives" de la commission.

Quoi qu'il en soit, la commission n'a pas eu, à cet égard, à faire usage de ses pouvoirs, les inspections générales ayant été spontanément actionnées par les ministères concernés dans les cas suivants :

- Ministère de l'Agriculture.

Cette mission, la première du genre, a été largement évoquée dans le précédent rapport d'activité.

- Ministère de la Défense

Le rapport de M.Christian PEYRUQUEOU, assisté de M.Pierre OUTRE, a été remis le 31 octobre 2002. Dans une première partie, il décrit les mesures prises par les états-majors, directions et services du ministère pour compléter le travail accompli par les agents chargés du récolement. Il met en relief le rôle de sensibilisation que jouent les délégués au patrimoine.

C'est notamment grâce à leur participation active aux recherches que le pourcentage des "non vus" au ministère de la Défense est passé de 34% en 1997 à 28% en 2001 alors que, dans le même temps, le nombre des œuvres "à récolter" avait presque doublé. Par ailleurs, la mission d'inspection s'est attachée elle même à localiser certains objets disparus ; elle a obtenu à cet égard des résultats non négligeables. Certes, elle n'a pas retrouvé l'album de dessins de Nicolas OZANNE représentant les ports de France, ensemble de grande valeur historique et artistique, disparu depuis la fin du XIXème siècle. Mais on peut considérer l'enquête menée à ce sujet comme exemplaire.

Dans une deuxième partie, M. Christian PEYRUQUEOU a présenté une série de propositions en vue d'améliorer la gestion des œuvres d'art au ministère de la Défense : création d'une base de données centralisée à l'interface des bases des Etats majors et services, d'une part, et de la base RECOL d'autre part; renforcement du rôle des délégués au patrimoine, et création d'un comité consultatif des délégués ; élaboration d'une directive ministérielle définissant les principes et les modalités de la gestion des œuvres d'art.

Ces propositions ont été approuvées dans leur principe par le secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense, lors d'une réunion qui s'est tenue auprès de Mme Evelyne RATTE, secrétaire générale, à la demande du président de la commission, le lundi 10 février 2003.

La commission a pris connaissance des conclusions de ce rapport, et a tenu à marquer sa satisfaction, considérant que le ministère de la Défense, malgré les difficultés particulières tenant à sa configuration et à son histoire, avait déjà obtenu des résultats très encourageants.

- Ministère des Affaires étrangères

Le ministère des Affaires étrangères a confié à M. Daniel JOUANNEAU, inspecteur général des postes diplomatiques, une mission qui porte non seulement sur le récolement proprement dit, mais, comme c'était déjà le cas aux ministères de l'Agriculture et de la Défense, sur l'ensemble des questions que soulève la gestion du patrimoine mobilier, aussi bien à l'administration centrale que dans les postes diplomatiques. M. Daniel JOUANNEAU est assisté dans cette mission par deux inspecteurs. Un rapport d'ensemble sera remis au ministre des Affaires étrangères d'ici la fin avril 2003, et sera examiné par la commission.

- Ministère de la Culture

L'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, représentée par M. Yves BEAUVALOT et M. Marc-André WAGNER, s'est attachée, quant à elle, à la recherche d'une vingtaine d'œuvres d'art et de meubles particulièrement importants perdus rue de Valois. Non seulement aucun de ces objets n'a été retrouvé, mais un second récolement de contrôle effectué en Janvier et Février 2002 a montré que, le nombre des "non vus" s'était accru de vingt neuf unités. L'IGAAC a préconisé un certain nombre de mesures destinées à améliorer la gestion des dépôts, et notamment à mieux contrôler les déplacements internes. Ces mesures ont été récemment prises en compte par le directeur de l'administration générale, M. Bruno SUZZARELLI, lors d'une réunion qui s'est tenue, en la présence du président, le 27 mars 2003.

1.4.2 - Le post-récolement

Selon la procédure mise en place à l'initiative de M. Jean -Pierre BADY, un certain nombre de dossiers sensibles font désormais l'objet d'un traitement "personnalisé". Il s'agit surtout de dépositaires qui ont reçu d'importants dépôts-en nombre ou en qualité - et qui n'ont manifestement pas fait de grands efforts pour localiser les "non-vus". Le fait que les dépôts soient récents, ou qu'ils aient été vus récemment, constitue évidemment une circonstance aggravante.

La particularisation des relances et leur style sensiblement plus comminatoire qu'auparavant ont produit des résultats significatifs. De nombreux dépositaires ont procédé à des enquêtes sérieuses, qui ont parfois mis en lumière de graves défaillances dans la gestion des œuvres, et ont suscité d'utiles remises en ordre. Quelques œuvres égarées appartenant en particulier au FNAC ont été retrouvées. On peut citer un portrait d'homme, provenant de la collection LA CAZE et déposé au musée Thomas-Henry de Cherbourg, qui a été localisé grâce à la diligence de la conservatrice, Mme Isabelle LECROSNIER. Autre exemple digne de remarque, celui de la préfecture du Lot où sept œuvres du FNAC n'avaient pas été vues lors du récolement. Une enquête remarquablement menée par les services de la préfecture a permis de réunir toute une documentation sur les vicissitudes de ces œuvres, et de localiser une toile de 1852 représentant "Napoléon III et son Etat major". A Dijon, c'est une intéressante peinture d'Henry de WAROQUIER, déposée en 1960, qui a été retrouvée en

réserve par la conservation en février 2002, alors qu'elle avait été signalée manquante lors du récolelement de novembre 2000.

Quelques œuvres, pour la plupart des peintures déposées dans des églises et juridiquement affectées au culte, ont pu être localisées grâce à l'intervention des conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA). C'est notamment le cas d'une Sainte Famille de PLATTEL, déposée à Sens, et d'un Christ mort pleuré par les saintes femmes, déposé à Joigny.

Il est même arrivé que des œuvres considérées comme perdues par faits de guerre aient été récupérées. Ainsi une médaille en bronze d'Auguste HERBEMONT, déposée au musée de Saint Quentin en 1939 et réputée détruite a été identifiée dans les réserves du musée. A Caudebec-en-Caux, les recherches de la présidente des amis du Vieux Caudebec, Mme Christine ROLLAND, ont démontré qu'une peinture d'Hippolyte SEBRON et une sculpture d'Emile BRECHOT, censément détruites en 1940, avaient en fait disparu après 1945.

(annexe IV)

1.4.3 - Les dépôts de plainte

On trouvera en annexe la liste des dossiers pour lesquels la commission a demandé un dépôt de plainte. Il est rare que l'on reçoive à ce sujet de plus ample information que le simple récépissé du dépôt. Malgré des demandes réitérées, il est exceptionnel que l'on connaisse le libellé exact et complet de la plainte elle-même et encore plus que l'on soit renseigné sur la suite de la procédure. Il est à craindre que beaucoup de ces plaintes ne reçoivent aucune suite. Le ministère de la Justice, interrogé à ce sujet, a répondu le 9 octobre 2002, sous le timbre de la direction des affaires criminelles et des grâces, que les applications informatiques de la gestion des procédures pénales ne permettaient pas d'isoler celles qui concernaient les disparitions d'œuvres d'art. la commission étudie, en liaison avec l'Office central contre le trafic des biens culturels (OCBC) et la gendarmerie nationale, les moyens de mieux suivre les dépôts de plainte.

(annexe IV)

2- STATISTIQUES DU RÉCOLEMENT

2.1 - Résultats " généraux"

(annexe V)

2002	Œuvres à	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres non vues			
	récoler (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	détruites ou présumées détruites	détruites ou présumées détruites	vues	vues	Œuvres non localisées	Œuvres volées	Œuvres non localisées	Œuvres volées
Total général (hors archéologie)	47787	19574	996	593	37299	16129	9146	60	2646	64
Archéologie	35765+ 40 lots	32084+ 15 lots	966+ 4 lots	760+3 lots	33581+ 16 lots	30642+ 4 lots	1245+20 lots	5	680+8 lots	68

* Les chiffres en caractères **gras** sont fournis par les déposants et sont susceptibles d'être modifiés après le récolelement ; les chiffres en caractères maigres sont issus des dossiers traités par la CRDOA.

Les tableaux ci-dessus, et les tableaux détaillés donnés en annexe, font apparaître une réduction de l'activité du récolelement en 2002, ainsi qu'il a été indiqué page 12.

2.1.1. Œuvres à récoler

Le fait que les inventaires des dépôts étaient, au début du récolelement, lacunaires (musées nationaux) ou fragmentaires (FNAC) et qu'ils aient été progressivement reconstitués explique l'augmentation d'année en année du nombre des œuvres à récoler.

Par rapport à l'année précédente, l'augmentation constatée est de 7.225 unités (7.513 en 2001). Le nombre des dépôts inventoriés est resté stable dans les régions Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie, Centre, Picardie, ainsi qu'aux ministères de la Justice, de l'Agriculture et de l'Equipement. Il a même diminué dans la région Poitou-Charentes (-42 unités) et au ministère de la Défense (-1128 unités) ; dans ces deux cas, les réductions résultent de la révision en baisse des inventaires des musées nationaux.

Des augmentations sont, plus normalement, constatées dans les régions Aquitaine (+238), Bourgogne (+205), Midi-Pyrénées (+644) Basse Normandie (+251), et dans les ministères de l'Economie et des Finances (+112), de la Culture (+929), de l'Education nationale (+192) et des Affaires étrangères (+346). Dans les autres lieux, les opérations sont trop peu avancées pour que les résultats soient significatifs. (annexe V)

2.1.2. Œuvres traitées par la CRDOA

Cette colonne retrace le nombre des dépôts pour lesquels la procédure du post-récolelement a été engagée. Aucun chiffre n'est donné pour les ministères, car le post-récolelement n'y a pas été formellement engagé au 31 décembre 2002. Il a commencé en 2003, dans le cadre du programme décidé pour cette année.

2.1.3. Œuvres détruites ou présumées détruites

Les œuvres de cette catégorie sont celles dont la destruction par fait de guerre est alléguée. Elles sont relativement nombreuses dans les régions du Nord et du Nord-Ouest de la France. Leur disparition définitive est possible, mais elle est rarement prouvée: même dans des bâtiments totalement détruits, des œuvres ont pu être mises à l'abri ou volées in extremis. On a cité plus haut des cas d'œuvres de cette catégorie qui ont été retrouvées.

2.1.4. Œuvres vues

Le nombre total des œuvres dont le récolelement a permis de vérifier l'existence atteignait au 31 décembre 2002, 37.299 unités d'après les statistiques des déposants, soit une augmentation de 4.341 unités par rapport à l'année précédente (+ 12%).

2.1.5. Œuvres non vues

Le nombre total des œuvres non vues a augmenté de 1.617 unités (+18%). Il est resté relativement stable dans les régions Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais (17% des dépôts), Centre, Picardie, Poitou-Charentes (17% des dépôts) Bourgogne, Basse-Normandie (38% des dépôts) et dans les ministères de la Justice et des Finances.

Il a sensiblement augmenté dans la région Midi-Pyrénées, et dans les ministères de la Culture (+200 unités), de l'Education (+139 unités) et des Affaires étrangères, en corrélation avec l'accroissement du nombre des dépôts inventoriés.

Il a diminué au ministère de la Défense (-88 unités).

2.2 - Résultats par déposant

2.2.1. Direction des musées de France

(annexe V)

2002	Œuvres à	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres non vues			
	récoler (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	détruites ou présumées détruites	détruites ou présumées détruites	vues	vues	Œuvres non localisées	Œuvres volées	Œuvres non localisées	Œuvres volées
Total général (hors archéologie)	23007	8763	545	280	19933	7692	2497	42	762	36

La DMF est comptable de 48% des dépôts inventoriés et de 53% des œuvres vues. Le taux de recouvrement (œuvres vues/œuvres inventoriées) atteint 87%, soit sensiblement plus que la moyenne (78%). Cette bonne performance paraît normale, la plupart des dépôts étant consentis à des musées, et bénéficiant donc de bonnes conditions de conservation. Le total général des œuvres contrôlées par la DMF s'élève à 70.534.

On trouvera, en annexe, des extraits d'un compte-rendu d'activité du bureau des mouvements des œuvres de la DMF. (annexe VI)

Au 31 décembre 2002, en plus du programme officiel de la commission, la DMF a procédé au récolelement des objets (beaux-arts et archéologie) dans les régions et les ministères suivants : Auvergne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, les DOM-TOM, ministères de l'Intérieur, de la Coopération, et les questures de l'Assemblée nationale, et du Sénat, ainsi que la collection Campana. Avec ce récolelement supplémentaire, la DMF totalise 27 796 objets (beaux-arts régions et ministères, et archéologie ministères).

2.2.2. Musée national d'art moderne

(annexe V)

	Oeuvres à récoler (mise en dépôt)	Oeuvres traitées par la CRDOA	Oeuvres détruites ou présumées détruites	Oeuvres détruites ou présumées détruites	Oeuvres vues	Oeuvres vues	Oeuvres non vues			
							Oeuvres non localisées	Oeuvres volées	Oeuvres non localisées	Oeuvres volées
Total général	1397	894	0	0	1359	798	36	1	4	2

2.2.3. Fonds national d'art contemporain

(annexe V)

	Oeuvres à récoler (mise en dépôt)	Oeuvres traitées par la CRDOA	Oeuvres détruites ou présumées détruites	Oeuvres détruites ou présumées détruites	Oeuvres vues	Oeuvres vues	Oeuvres non vues			
							Oeuvres non localisées	Oeuvres volées	Oeuvres non localisées	Oeuvres volées
Total général	14143	9114	446	332	9135	6945	4556	6	1833	4

30% des œuvres inventoriées sont placées sous la responsabilité du FNAC, mais seulement 25% des œuvres vues. Bien que le taux de recouvrement (64%) soit sensiblement inférieur à la moyenne générale (78%), on aurait pu s'attendre à pire, du fait de la dispersion des œuvres et des graves insuffisances de leur gestion passée. En effet, depuis le XIX^e siècle et jusqu'en 1985, les arrêtés et décisions de dépôt étaient sans limitation de date ; les achats n'étaient faits que pour être déposés définitivement. La notion de gestion des collections a été prise en compte par le décret du 29 août 2000, auquel la commission n'est pas étrangère.

2.2.4. Mobilier national

(annexe V)

	Oeuvres à récoler (mise en dépôt)	Oeuvres traitées par la CRDOA	Oeuvres détruites ou présumées détruites	Oeuvres détruites ou présumées détruites	Oeuvres vues	Oeuvres vues	Oeuvres non vues			
							Oeuvres non localisées	Oeuvres volées	Oeuvres non localisées	Oeuvres volées
Total général	9240	893	5	11	6872	694	2057	11	47	2

Le Mobilier national est responsable de 19% des dépôts inventoriés. Comme cela a déjà été signalé dans les précédents rapports, la rareté et le caractère peu explicite jusqu'à présent des compte-rendus de récolelement envoyés à la commission par l'administration du Mobilier national ne permettent malheureusement pas de porter une appréciation d'ensemble sur les résultats obtenus par cette institution dans le cadre du récolelement général.

CONCLUSION

A l'aune des statistiques, l'année 2002 ne sera pas mémorable dans les annales du récolelement général. Certes, quelques milliers de dépôts ont été repérés, examinés, photographiés et, de ce fait, leur conservation sera mieux assurée. Des objets non-vus lors du récolelement ont été retrouvés; les causes de la perte de plusieurs autres ont été élucidées. Mais les indicateurs d'activité sont en baisse, au point que l'on a pu se demander si le travail entrepris serait un jour achevé, et si la valeur de l'objectif était à la mesure des efforts déployés pour l'atteindre.

En ce qui concerne la bonne fin du récolelement, 2002 aura sans aucun doute été une année charnière : aux incertitudes qui ont marqué ses premiers mois a succédé une résolution nouvelle, servie par des moyens accrus. Entre temps, est intervenue la reconnaissance officielle du récolelement comme l'une des priorités de l'action patrimoniale de l'Etat, et notamment du ministère de la Culture. A cet égard, la réunion du 22 octobre 2002, en présence du directeur du cabinet de M. Jean-Jacques AILLAGON, est à considérer comme un événement déterminant. Cette réunion a été suivie en mars 2003 par une réunion interministérielle, au niveau du cabinet du Premier ministre, dont il sera rendu compte dans le prochain rapport.

Sur l'utilité de l'investissement, en temps et en argent, qu'exige le récolelement, on commence à comprendre que, si la localisation des œuvres et la recherche des responsabilités sont les aspects les plus apparents de l'entreprise, ils ne sont pas les seuls. Le plus important, c'est que l'avancement des travaux de vérification suscite de toutes parts un examen critique des méthodes de gestions existantes, et l'élaboration de méthodes plus pertinentes, fondées sur l'informatisation des données et sur la clarification des procédures. On ne saurait trop insister sur le rôle capital que peuvent jouer, dans cette véritable réformation méthodologique, les inspections générales.

Les tâches qui incombent à la commission de récolelement avec l'appui actif des institutions déposantes pour les cinq ans à venir, sont désormais balisées: c'est d'abord de veiller à ce que le nouveau dynamisme qui s'est fait jour ne flétrisse pas; c'est ensuite de préparer les instruments juridiques et techniques grâce auxquels la future gestion des dépôts de l'Etat ne ressemblera pas à ce qu'elle était avant 1996.

15 Avril 2003

ANNEXES

I - DECRET n° 96-750 du 20 août 1996 portant création d'une commission de récolelement des dépôts d'œuvres d'art
(modifié par le décret n°2000-14 du 6 janvier 2000 et par le décret n°2002-1546 du 24 décembre 2002)

II - PROGRAMMES ANNUELS DE RECOLEMENT

III - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DES FORMATIONS RESTREINTES

- Liste des membres de la commission
- Groupe de pilotage
- Sous-commission marquage
- Secrétariat de la commission
- Correspondants pour le récolelement - institutions déposantes

IV - LISTE D'OEUVRES RETROUVEES et LISTE DES DÉPÔTS DE PLAINE

V - STATISTIQUES

- Synthèse des tableaux provisoires du récolelement général (au 31 décembre 2002)
- Ventilation des dépôts par type d'établissement dépositaire
- Graphiques statistiques des œuvres à récoler et des œuvres vues

VI - RAPPORT DE LA DIRECTION DES MUSÉES DE FRANCE (extraits)

ANNEXE I

DECRET

Décret n° 96-750 du 20 août 1996 portant création d'une commission de récolelement des dépôts d'oeuvres d'art (modifié par le décret n° 2000-14 du 6 janvier 2000 et par le décret n° 2002-1546 du 24 décembre 2002)

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la culture,

Vu l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 modifié portant organisation provisoire des musées des beaux-arts ;

Vu la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;

Vu le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 modifié portant application de l'ordonnance relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts ;

Vu le décret n° 80-167 du 23 février 1980 fixant les modalités de mise en dépôt, de contrôle et d'entretien par l'administration générale du Mobilier national, de meubles et objets mobiliers dans les immeubles administratifs ;

Vu le décret n° 81-240 du 3 mars 1981 relatif aux prêts et dépôts d'oeuvres des musées nationaux ;

Vu le décret n° 82-394 du 10 mai 1982 relatif à l'organisation du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 82-883 du 15 octobre 1982 portant création du Centre national des arts plastiques ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacement des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 92-1351 du 24 décembre 1992 portant statut et organisation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou,

Décrète :

Art. 1^{er}. - Il est créé auprès du ministre de la culture une commission de récolelement des dépôts d'oeuvres d'art.

La commission est chargée de définir la méthodologie d'un récolelement général des dépôts d'oeuvres d'art, d'en organiser les opérations et d'en suivre le déroulement. Elle peut proposer au ministre de la culture toutes mesures destinées à améliorer la conservation et la gestion des dépôts d'oeuvres d'art.

Les services du ministère de la culture exécutent les opérations de récolelement selon les directives et sous le contrôle de la commission. Celle-ci peut faire appel, en tant que de besoin, aux corps ou services d'inspection qui dépendent d'autres départements ministériels.

Art. 2. - La commission de récolelement des dépôts d'oeuvres d'art est composée ainsi qu'il suit :

1^o Un magistrat de la Cour des comptes, désigné par le premier président de la Cour des comptes, président ;

2^o Sept représentants du ministère de la culture :

- le chef du service de l'inspection générale de l'administration ou son représentant ;

- le directeur des musées de France ou son représentant ;

- le délégué aux arts plastiques ou son représentant ;

- l'administrateur général du Mobilier national ou son représentant ;

- le directeur du Musée national d'art moderne, centre de création industrielle, ou son représentant ;

- le directeur de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;

- le directeur de l'Union centrale des arts décoratifs ou son représentant.

3^o Un représentant du garde des sceaux, ministre de la justice ;

4^o Un représentant du ministre de la défense ;

5^o Un représentant du ministre des affaires étrangères ;

6^o Un représentant du ministre de l'intérieur ;

7^o Un représentant du ministre chargé du budget ;

8^o Un représentant du ministre chargé de l'enseignement et de la recherche.

Lorsque la commission examine des questions concernant un département ministériel qui n'est pas représenté en son sein, elle invite un représentant du ministre intéressé. Ce représentant siège avec voix délibérative.

Le président de la commission peut autoriser des experts à siéger avec voix consultative.

Les fonctions de membre et de président de la commission sont gratuites. Toutefois, elles peuvent donner lieu au remboursement des frais de déplacement et de séjour dans les conditions prévues par le décret du 28 mai 1990 susvisé.

Art. 3. - Le secrétariat de la commission est assuré par l'administration générale du Mobilier national.

Art. 4. - La commission est dissoute de plein droit lorsqu'elle constate l'achèvement des opérations de récolelement et, au plus tard, au 31 décembre 2007.

Art. 5. - Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, la ministre de la défense, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la culture et de la communication, le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

ANNEXE II

PROGRAMMES

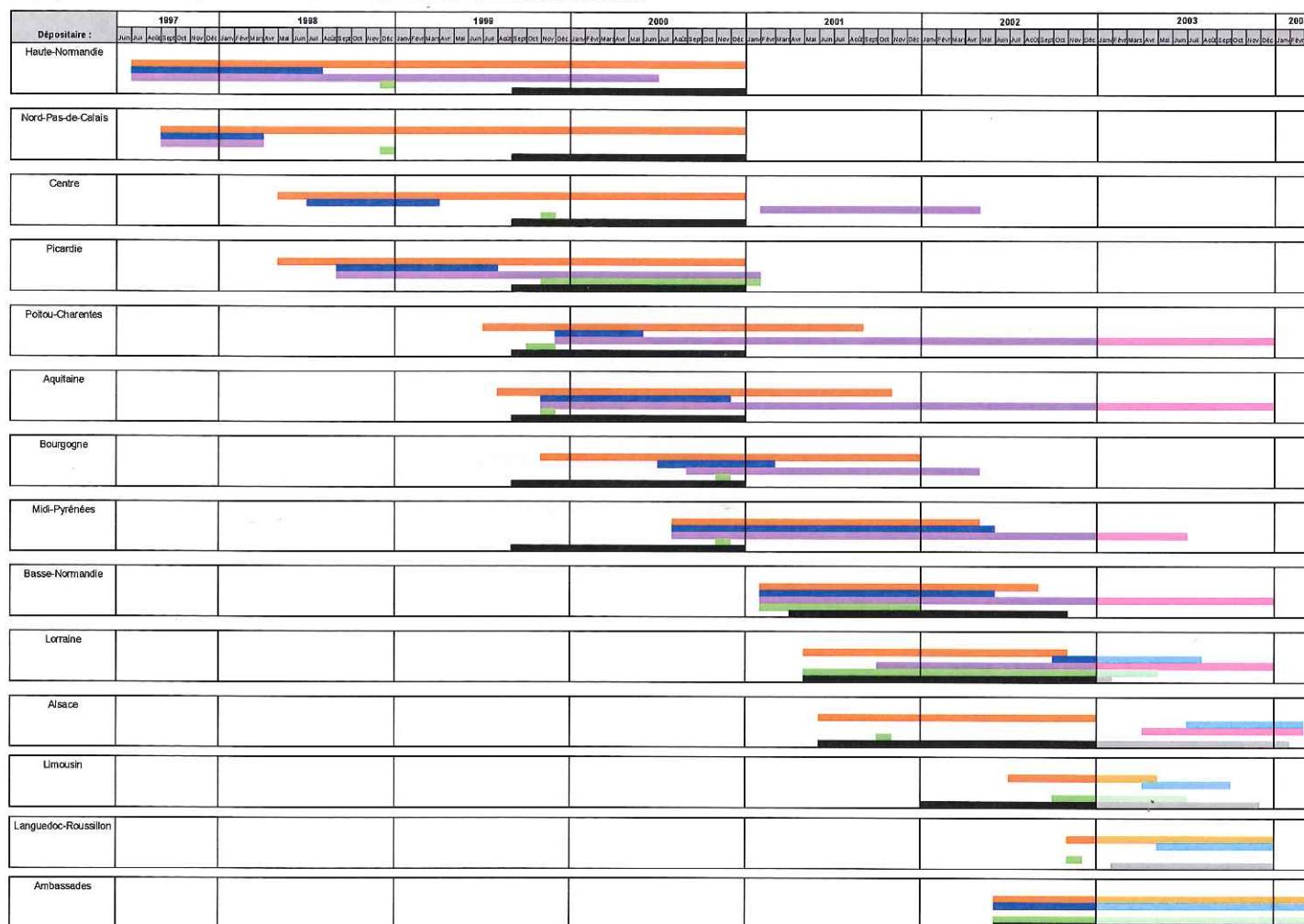
PROGRAMMES ANNUELS

Ve RAPPORT D'ACTIVITE

22 FEVRIER 2003

Régions - Etranger

Les programmes ont été établis à partir des informations et des comptes rendus d'œuvres fournis par les déposants.



■ : Planning annoncé pour le récolelement par la DMF
 ■ : Planning annoncé pour le récolelement par le FNAC
 ■ : Planning annoncé pour le récolelement par le MN
 ■ : Planning annoncé pour le récolelement par le MNAM

■ : récolelement par la DMF en cours
 ■ : récolelement par le FNAC en cours
 ■ : récolelement par le MN en cours
 ■ : récolelement par le MNAM en cours

■ : récolelement par les services de l'inventaire
 ■ : récolelement par les services de l'inventaire en cours

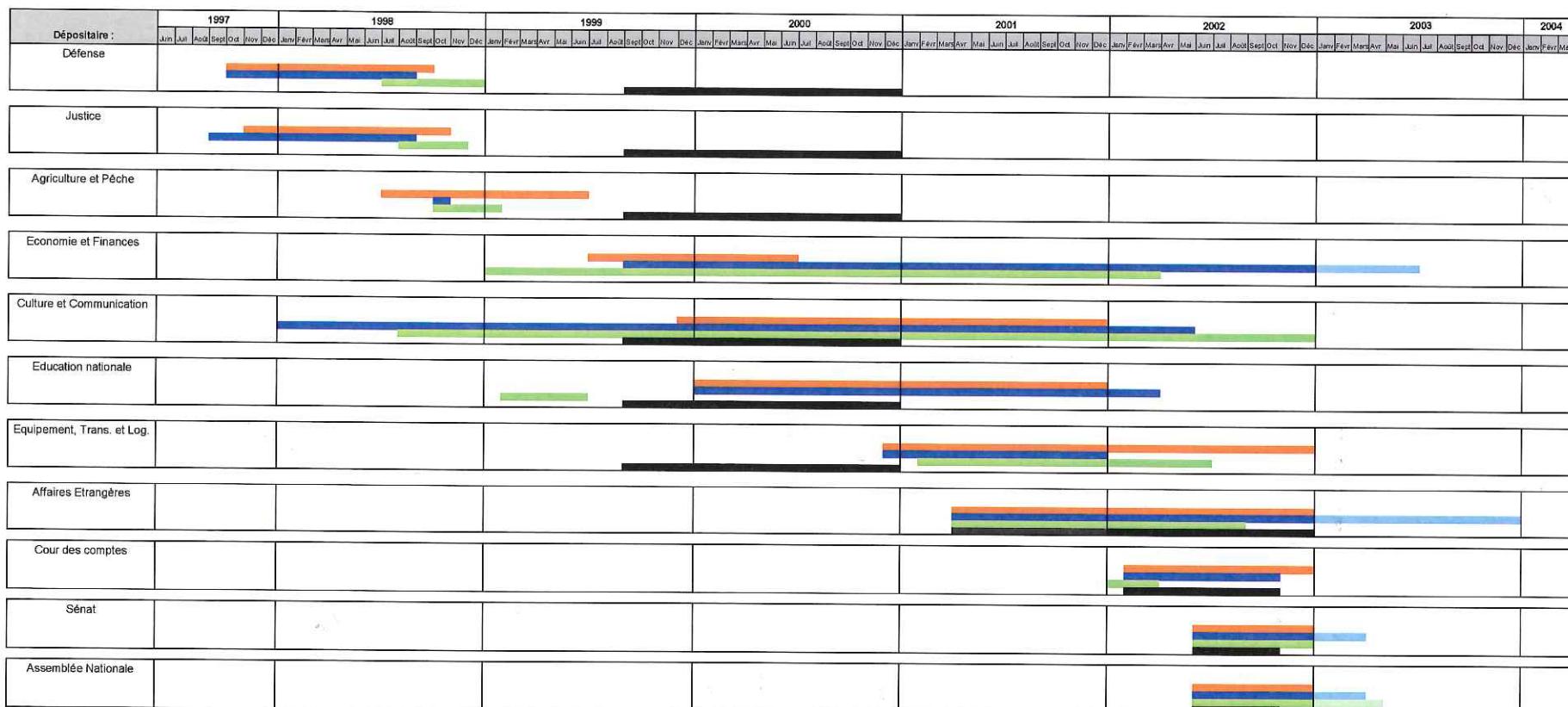
PROGRAMMES ANNUELS

Ve RAPPOR D'ACTIVITE

22 FEVRIER 2003

Ministères

Les programmes ont été établis à partir des informations et des comptes rendus d'œuvres fournis par les déposants.



- : Planning annoncé pour le règlement par la DMF
- : Planning annoncé pour le règlement par le FNA
- : Planning annoncé pour le règlement par le MN
- : Planning annoncé pour le règlement par le MNA

- : récolelement par la DMF en cours
- : récolelement par le FNAC en cours
- : récolelement par le MN en cours
- : récolelement par le MNAM en cours

PROGRAMME DE RECOLEMENT (2004 - 2007)

	REGIONS	MINISTERES			AUTRES
2004	- Pays de la Loire - Provence - Alpes - Côte d'Azur				Matignon
2005	- Bretagne - Rhône-Alpes	des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité	Santé, Famille et personnes Handicapées	Ecologie et Développement durable	
2006	- Champagne-Ardennes - Franche-Comté - Auvergne - Dom-Tom	Fonction Publique Outre-Mer	Sports		Elysée
2007	- Ile-de-France Année de la fin du post-recolement et du rapport final				

ANNEXE III

**COMPOSITION
DE LA COMMISSION**

ET

**DES FORMATIONS
RESTREINTES**

Liste des Membres permanents de la Commission 2002

Noms	Adresse	Téléphone	Fax
M. Jean-Pierre BADY Conseiller maître à la Cour des comptes Président de la Commission	C.R.D.O.A. 1, rue Barbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.97	01.44.08.52.98
Le Chef de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles au ministère de la Culture, représenté par M. Jean-François de CANCHY Inspecteur général	Ministère de la Culture et de la Communication I.G.A. 3, place de Valois 75001 PARIS	01.40.15.35.34	01.40.15.77.62
La Directrice des musées de France, représentée par M. Jean AUBERT Conservateur général	D.M.F. 6, rue des Pyramides 75041 PARIS CEDEX 01	01.40.15.35.03	01.40.15.34.10
Le Délégué aux Arts plastiques, représenté par M. Philippe GEFFRE Délégué-adjoint	D.A.P. 59, rue des Petits-Champs 75001 PARIS	01.40.15.74.49	01.40.15.74.99
M. Jean-Pierre SAMOYAUT Administrateur général du Mobilier national	Mobilier national 1, rue Barbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.01	01.44.08.53.00
Le Directeur du musée national d'art moderne, représenté par Mme Brigitte LEAL Conservatrice des collections historiques	MNAM Centre Georges Pompidou 75004 PARIS	01.44.78.13.80	01.44.78.12.17
La Directrice de l'architecture et du patrimoine, représentée par Mme Judith KAGAN Chef du bureau du patrimoine mobilier et instrumental	Direction de l'architecture et du patrimoine 8, rue Vivienne 75003 PARIS	01.40.15.79.89	01.40.15.78.51
La Directrice générale de l'Union centrale des arts décoratifs, représentée par M. Jérôme RE COURS Responsable du service de l'inventaire des musées	UCAD Palais du Louvre 107, rue de Rivoli 75001 PARIS	01.40.15.58.59	01.44.55.59.47

Noms	Adresse	Téléphone	Fax
Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, représenté par Mlle Madeleine LAFITTE Adjointe au sous-directeur de l'action immobilière	Ministère de la Justice 251, rue Saint-Honoré 75001 PARIS	01.44.77.72.00	01.44.77.67.27
Le ministre de la Défense, représenté par M. Christian LEOURIER Adjoint au sous-directeur de l'action culturelle et éducative	Ministère de la Défense DMPA 14, rue Saint-Dominique 00450 ARMEES	01.44.42.11.45	01.44.42.11.51
Le ministre des Affaires étrangères, représenté par M. Jean-Georges LAVIT Inspecteur en chef des monuments historiques Chef de la mission du patrimoine	Ministère des Affaires étrangères 23, rue de la Pérouse 75775 PARIS CEDEX 16	01.43.17.68.62	01.43.17.68.95
Le ministre de l'Intérieur, représenté par Mme Claude DULAMON Direction de l'administration territoriale et des affaires politiques	D.G.A. Ministère de l'Intérieur 1 bis, place des Saussaies 75008 PARIS	01.40.07.60.28	01.40.07.66.73
Le ministre chargé du Budget, représenté par M. Arnaud DEMOY Attaché principal d'administration centrale Chef du service intérieur	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie DPMA Télédoc 632 139, rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12	01.53.18.26.84	01.53.18.37.26
Le ministre chargé de l'Enseignement et de la Recherche, représenté par M. Jean-Marie HUBERT Administrateur civil chargé de la sous-direction de la logistique de l'administration centrale	Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie 110, rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP	01.55.55.12.85	01.55.55.12.17

Noms	Adresse	Téléphone	Fax
Mme Claire SERVANT Chef du bureau du Cabinet au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche 78 et 80, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP	01.49.55.41.03	01.49.55.83.02
M. Guy DENNERY Chef du bureau de la gestion administrative, financière et de la modernisation	Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement Arche de la Défense 92055 LA DEFENSE CEDEX	01.40.81.92.60	01.40.81.36.41

GROUPE DE PILOTAGE :

NOMS	INSTITUTION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX
Mme Claude ALLEMAND-COSNEAU Conservateur en Chef Directrice	F.N.A.C.	70, voie des Sculpteurs La Défense 92800 PUTEAUX	01.46.93.02.52	01.49.00.01.12
Mme Monique BOURLET Chef du bureau du mouvement des oeuvres et de l'inventaire	D.M.F.	6, rue des Pyramides 75041 PARIS CEDEX 01	01.40.15.34.66	01.40.15.36.50
Mme Judith KAGAN Chef du bureau du patrimoine mobilier et instrumental	D.A.P.A.	8, rue Vivienne 75003 PARIS	01.40.15.79.89 01.40.15.79.97	01.40.15.48.51
M. Jean-Georges LAVIT Inspecteur en chef des monuments historiques au ministère des Affaires étrangères Chef de la mission du patrimoine	Ministère des Affaires étrangères	23, rue de la Pérouse 75775 PARIS CEDEX 16	01.43.17.68.62	01.43.17.68.95
Le Directeur du musée national d'art moderne, représenté par Mme Brigitte LEAL Conservatrice des collections historiques	MNAM	Centre Georges Pompidou 75004 PARIS	01.44.78.13.80	01.44.78.12.17
Mme Colombe SAMOYAULT-VERLET Chargée des collections au Mobilier national	M.N.	Mobilier national 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.01	01.44.08.53.00

SOUS COMMISSION " MARQUAGE "

LISTE DES MEMBRES

Noms	Adresse	Téléphone	Fax
M. Jean-René GABORIT Conservateur général du département des Sculptures, Président	Musée du Louvre 34, quai du Louvre 75058 PARIS CEDEX 01	01.40.20.50.60 01.40.20.50.61 (secr.)	01.40.20.52.84
Mme Claude ALLEMAND-COSNEAU Conservateur en Chef Directrice	F.N.A.C. 70, voie des Sculpteurs La Défense 92800 PUTEAUX	01.46.93.02.52	01.49.00.01.12
M. Yves BADETZ Inspecteur au Mobilier national	Mobilier national 1, rue Barbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.32	01.44.08.53.00
M. Jean-Louis BOUTAINE Ingénieur, remplacé fin 2002 par M. Michel DUBUS Ingénieur	C2RMF 6, rue des Pyramides 75041 PARIS CEDEX 01	01.40.20.56.51	01.47.03.32.46
M. Louis-Philippe CADIAS Chargé de la mission de sécurité à la DAPA	DAPA 8, rue Vivienne 75003 PARIS	01.40.15.76.83	01.40.15.78.51
Mme Judith KAGAN Chef du bureau du patrimoine mobilier et instrumental à la sous-direction des monuments historiques	DAPA 4, rue d'Aboukir 75002 PARIS	01.40.15.79.89 01.40.15.79.97	01.40.15.78.51
M. Yves LACROIX Mission de la sécurité de la DMF	DMF 6, rue des Pyramides 75041 PARIS CEDEX 01	01.40.15.34.14	01.40.15.35.00
M. Serge LEROUX Chef du bureau technique du département de l'architecture, de la muséographie et des équipements	DMF	01.40.15.35.06	01.40.15.35.00

Noms	Adresse	Téléphone	Fax
M. Jean-Pierre MOHEN Directeur du C2RMF	C2RMF	01.40.20.56.50 (secrétariat du directeur)	01.47.03.32.46
Mme Nadine POUILLON Conservateur	MNAM 6, rue Beaubourg 75004 PARIS	01.44.78.46.34	01.44.78.12.17
Mme Geneviève RAVAUX Rapporteur de la sous-commission Chargée de mission à la CRDOA	CRDOA 1, rue Berbier du Mets 75013 PARIS	01.44.08.52.96	01.44.08.52.98
Mme Bénédicte ROLLAND-VILLEMOT Conservateur en chef à l'inspection générale des musées	DMF	01.40.15.34.49	01.40.15.34.80
Mme Colombe SAMOYAUT-VERLET Chargée des collections au Mobilier national	MN	01.44.08.52.02	01.44.08.53.00
M. Bruno SAUNIER Chef de la mission des collections	CMN Hôtel de Béthune Sully 62, rue Saint-Antoine 75004 PARIS	01.44.61.20.33	01.44.61.21.81
Mme Anne de WALLENS Chargée du mouvement des œuvres au département des peintures	Musée du Louvre	01.40.20.52.76	01.40.20.53.47

SECRETARIAT DE LA COMMISSION

NOM	FONCTION	TELEPHONE
M. Bruno de SAINT VICTOR	Conservateur général du patrimoine Secrétaire général	01.44.08.52.97 01.44.08.52.91
Mme Geneviève RAVAUX	Chargée de mission	01.44.08.52.96
Mme Hélène SIOUSARRAM	Secrétaire	01.44.08.52.97
M. David BURGHARD (jusqu'au 31 août 2002)	Secrétaire	01.44.08.52.97 fax : 01.44.08.52.98
Mme Agnès LARIGALDIE-GALVANI (à partir d'octobre 2002)		
Mme Florence DRUTEL-ARDOIN	Chargée de l'informatique	01.30.85.67.51 fax : 01.30.85.68.68

Liste des correspondants pour le récolelement - institutions déposantes

Inspecteurs - MN

Mme VETOIS
M. BADETZ
M. VITTEL
M. ESTEVE
Mme ZUBER-CUPISSOL
Mme DUPUY-BAYLET

Conserveurs ou agents chargés du récolelement - FNAC

Mme DUCLOS (jusqu'en mai 2002)
Mme BODET (dès août 2002)
M. GUILLOT-CHÈNE (jusqu'en février 2002)
Mme MONOD
Mme ELOY (jusqu'en juillet 2002)
M. VANDAMME (jusqu'en avril 2002)
Mme COSTECALDE (dès juillet 2002)
Mme ARHUERO
M. de GEYER

Conserveurs ou agents chargés du récolelement - MNAM

Mme LEAL
Mme ERNOULT
Mme AJAC
Mme LELEU

Correspondants pour le récolelement - DMF

conservation nationale	chef d'établissement et conservateur régional	conserveurs ou agents receleurs etat/etat remis par la DRAC
musée du Louvre	M. LOYRETTE	
département de peintures	M. CUZIN et Mme FOUCART	M. FAROULT assisté par Mme ELOY et Mme MORGANTI
département des arts graphiques	Mme VIATTE	Mme PINAULT-SORENSEN assistée par Mme CA VIGLIA-BRUNEL
département des sculptures	M. GABORIT	M. MALGOUYRES assisté par Mlle MARTIN et M. CRAUSAZ
département des objets d'art	M. ALCOUFFE	M. MALGOUYRES assisté par M. BLANC
département des antiquités égyptiennes	Mme ZIEGLER	Mme ORGOGOZO assistée par Mlle BIRO, Mlle MICHEL, Mlle METTETAL-BRAND et Mlle WALTER
département des antiquités orientales	Mme CAUBET	
département des antiquités G.E.R.	M. PASQUIER	
musée d'Orsay	M. LEMOINE	Mme GEORGEL assistée par Mlle GIRARDIN
musée national du Château de Versailles	M. ARIZZOLI-CLEMENTEL	MM. SALMON et DELAHAYE assistés par Mlle MORIZUR
musée national du Château de Compiègne	M. PEROT	M. KUHNMUNCH
musée national du Château de Fontainebleau	M. LEFEBURE	M. CARLIER
musée national du Château de Malmaison	M. CHEVALLIER	M. POUGETOU
musée national du Château de Pau	M. MIRONNEAU	
musée national des arts asiatiques - Guimet	M. JARRIGE	Mme LOUTREL assisté de Mlle METTETAL-BRAND
musée national des A.T.P.	MM. COLARDELLE et MONESTIER	Mme RANSON-ANGUIALE assistée par Mlle PAUMIER
musée des antiquités nationales	M. PERIN	Mme CHEW assistée par Mlle BAILLS et M. GOUJON
musée national du Moyen-Age	Mme HUCHARD	Mme FRITSCH assisté par Mlle KLIPFEL
musée national Adrien Dubouché - Limoges	Mme MESLIN-PERRIER	
musée national de la Renaissance - Ecouen	M. ERLANDE-BRANDENBURG	Mme BOR
musée national des arts d'Afrique et d'Océanie	M. VIATTE	
musée national Picasso	M. REGNIER	Mme KLEIN
musée national Auguste Rodin	M. VILAIN	
musée national de céramique - Sèvres	Mme HALLE	
U.C.A.D. - musée de la mode et du textile	Mme SALMON	
U.C.A.D. - musée des arts décoratifs	Mme SALMON	Mme JOUHAIR
U.C.A.D. - musée de la publicité	Mme HUMBERT	M. RECOURS assisté de Mlle DUPUIS
Direction des musées de France	Mme BOURLET	
	M. AUGEREAU	
	Mme MARQUE	Mlle MORAWSKI
	Mlle BURTIN	

Conserveurs - DRAC : services régionaux de l'inventaire

REGIONS	CONSERVATEURS
ALSACE	BOURA Frédérique - conservatrice régionale
AQUITAINE	LASSERE Jean-Claude - conservateur régional
BOURGOGNE	LE CLECH-CHARTON Sylvie - conservatrice régionale
CENTRE	TREZIN Christian - conservateur régional
LANGUEDOC-ROUSSILLON	FEHRNBACK Xavier - conservateur régional
LIMOUSIN	ROBINNE Paul-Edouard - conservateur régional
LORRAINE	BOUVET Mireille-Bénédicte - conservateur régional
MIDI-PYRENEES	JAOUL Martine - conservatrice régionale
NORD-PAS-DE-CALAIS	BENOIT-CATTIN Renaud - conservateur régional
BASSE-NORMANDIE	LECHARBONNIER Yannick - conservateur régional
HAUTE-NORMANDIE	VERDIER François - conservateur en chef du patrimoine, puis BUXTORF Marie-Claude
PICARDIE	MAGNIEN Aline - conservatrice régionale
PORTOU-CHARENTES	BOUFFANGES Serge - conservateur régional

ANNEXE IV

**LISTE D'OEUVRES
RETRouvees**

ET

**LISTE DES DEPOTS
DE PLAINE**

Liste d'œuvres retrouvées

localisation	Nombre d'œuvres	designation	date de dépôt
DMF Ministère de la Culture	1	Coupe en émail peint de Jan CORTEYS représentant la Création de l'homme (dépôt du département des objets d'art du musée du Louvre, n° Inv : MR 2464)	1907
DMF Centre <i>Vendôme</i> musée	1	canthare n° inv 434 déposée par le département des antiquités Grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre	
DMF Poitou-Charentes <i>Châtellerault</i> musée	3	Cl 13 654 : roulette d'ornementation des cuirs (11,8 cm de long), dépôt de Cluny Cl 17 497 : briquet en forme d'escarcelle, rinceaux, XVII ^e (H : 9,8x110,8 cm), dépôt de Cluny Cl 22 229 : couteau à 3 lames : France, armoiries, XVIII ^e (23 cm de long), dépôt de Cluny	
DMF Poitou-Charentes <i>Poitiers</i> musée	31	dépôt du musée des Arts et Traditions populaires	
DMF Bourgogne <i>Mâcon</i> musée	1	ruban servant à attacher la quenouille au côté de la fileuse, fil N° INV: 55.110.14 (dépôt du musée des Arts et Traditions populaires)	
DMF Midi-Pyrénées <i>Toulouse</i> musée	2	dépôt de Versailles : " Fête de la Fédération au Champ-de-Mars, 14 juillet 1790" d'Henri MARTIN, 1889 n° INV: MV: 7679 : a été retrouvé (roulé sur un cylindre, à cause de ses dimensions 13m x 4m) dépôt du département des Peintures : "Marius à Carthage" de Léon COGNET, XIX ^e siècle (conservée dans une réserve murée. n° INV: 3282)	1892 1872
DMF Midi-Pyrénées <i>Mirande</i> musée	2	n° inv : 892, " Tête d'homme", Anonyme italien, XVII ^e siècle n° inv : 6217 , " L' Assomption de la Vierge" de Joseph Léon Roland LESTANG-PARADE, XIX ^e siècle.	1872 à 1876
DMF Languedoc-Roussillon <i>Usclas-d'Hérault</i> mairie	1	"Buste de jeune romain" d'Henri-Frédéric ISELIN, n° inv : ML 142, marbre (retrouvé chez un particulier)	
DMF Basse-Normandie <i>Cherbourg</i> musée	1	"Portrait d'homme", Anonyme, XVIII ^e siècle, n° inv : 470, collection LA CAZE (1869)	
localisation	Nombre d'œuvres	designation	date de dépôt
FNAC Nord-Pas-de-Calais <i>Maubeuge</i> Mairie	2	"La fontaine" de Marjolaine et Luc LANEL, n° inv : 990 (le soubassement fut détruit lors de l'inondation du musée en 1990) (en réserve) "La Vierge" de Josphé SAPEY-TRIOMPHE, n° inv : 3354 (quelques petits accidents de surface). (en réserve)	

localisation	Nombre d'œuvres	designation	date de dépôt
FNAC Nord-Pas-de-calais <i>Saint-Omer</i> mairie	1	console en marbre et bois sculpté et doré, auteur inconnu,n° Inv 940	
FNAC Centre <i>Blois</i> préfecture	1	" La Mare à Piat" de LELEU-BOURGOIN (inv: 19897) (retrouvée dans une autre administration)	
FNAC Centre <i>Tours</i> Musée	1	"Souvenir d'atelier" (n° inv: PFH-480) (transféré en 1951 au château de Compiègne)	1853
FNAC Picardie <i>Saint-Quentin</i> Musée	1	"Iloise du Morbihan", médaille en bronze d'ALBERT-HERBEMONT, n° inv : 11270	1939
FNAC Poitou-Charentes <i>Poitiers</i> Université	3	"Hyponos de Kate" TIZARD, n° Inv: .1864 (dans bureau du Doyen de la faculté) "Tête de femme" de HANNAUX, n° inv:2912 (dans une pièce attenante au bureau du Doyen) "Tête de Dante" d'Halbout de TANNEY (n° inv : 3021) (sous la galerie italienne de l'Hôtel Fumé)	
FNAC Aquitaine <i>Agen</i> Musée	1	"L'Eveil" d'Antoine BOURLANGE, marbre (n° inv : 1837)	
FNAC Aquitaine <i>Périgueux</i> musée	1	" Hiver" de Tristan LACROIX (en réserve dans la chapelle du Musée du Périgord)	
FNAC Aquitaine <i>Périgueux</i> cathédrale	4	"St Front" de FORESTIER, inv : PFH-715 (restitué au musée d'Orsay en 1988) "St Front va prêcher le christianisme" de FORESTIER, inv : PFH-716 (restitué au musée d'Orsay en 1988) "Le Christ au tombeau" d'HESSE, inv : PFH-718 (restitué au musée d'Orsay en 1988) " Jésus-Christ marchant sur les eaux et relevant St Pierre" de LAFON, inv : PFH-719) (restitué à Orsay en 1988)	
FNAC Bourgogne <i>Dijon</i> Musée	1	"L'homme", huile sur papier d'Henri FORESTIER, n° inv : 27052 (retrouvé en réserve)	1960
FNAC Midi-Pyrénées <i>Auch</i> collège	2	"La Sainte Famille" de M. BAUDRAN (Haut: 92 cm, larg:104 cm env), n° Inv:460 (chapelle du collège) "La Visitation", copie de Sebastiano del PIOMBO (H : 160 cm, larg:140 cm) (chapelle du collège)	
FNAC Midi-Pyrénées <i>Castres</i> Musée	4	"Boutique en Espagne" de Jean-Claude FOURGOUX, n° Inv:25733 "Les Alpes liguriennes de Menton à Bordighera" d'Emmanuel LANSYER, n° Inv: PFH-1567 "Le Repoussoir" de Pablo ROIG, n° Inv: 24265 "La Cigale" de Jules CAMBOS, n° Inv: PFH-1444	
FNAC Midi-Pyrénées <i>Cahors</i> préfecture	1	"L'empereur Napoléon III et son état-major passant en revue les troupes",d' Henriette JACOTT-CAPPELAERE Inv : PFH-1544 (en réserve)	

localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt
FNAC Midi-Pyrénées <i>Foix</i> Mairie	1	" Roi Louis -Philippe" de Louis François MARIE-ROULIN, n° Inv: PFH-1858	
FNAC Midi-Pyrénées <i>Montauban</i> cathédrale	1	" Immaculée Conception" de Louis BAUDERON, n° Inv: PFH-1573 (dans cathédrale)	
FNAC Midi-Pyrénées <i>Pamiers</i> Sous-préfecture	1	"Paysage d'Alsace, printemps" de Georges CAPGRAS, n° Inv: 8009 a été retrouvé dans la résidence du sous-préfet	
FNAC Midi-Pyrénées <i>Souillac</i> mairie	1	"Vierge au chapelet" d'Eugène-Paul DIEUDONNE, n° INV:PFH-1258 (dans salle mairie)	
FNAC Ile-de-France <i>Villemonble</i> lycée	1	"Sainte dévote" de Marcel CHAUVENET, n° Inv: 6696 (sous-sol de l'établissement)	
localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt
MN Alsace <i>Strasbourg</i> préfecture	1	lustre d'une série de 3, d'époque Empire en bronze doré et cristaux ; 20 bras de lumière, n° inv : GML 3	1919
localisation	Nombre d'œuvres	désignation	date de dépôt
MNAM Poitou-Charentes <i>Poitiers</i> musée	1	"Femmes arabes à Laghouat", dessin de Jean LAUNOIS, n° inv : D LUX 0,419 D	
MNAM Etranger <i>Londres</i>	1	"Imploration", sculpture de Jane POUPELET, 1925, n° inv : AM 565 S	1950

Liste des dépôts de plainte
préconisés par la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art en 2002

date d'envoi	localisation	désignation	date de dépôt	justification de dépôt de plainte
06/03/02	FNAC Midi-Pyrénées <i>Montauban</i> Préfecture	"Natation" n° Inv : 20930 "Tournant de Seine à Sartrouville" n° Inv : 16096 " Nature morte" n° Inv : 20211		non non non
20/03/02	MNAM Aquitaine <i>Bordeaux</i> musée des Beaux-Arts	"Paysage de Corse" d'Henri MATISSE, n° inv : AM 3962 P (1898)		oui
20/06/02	FNAC Centre <i>Blois</i> Préfecture FNAC Aquitaine <i>Libourne</i> musée FNAC Midi-Pyrénées <i>Pamiers</i> sous-préfecture FNAC Picardie <i>La Fère</i> musée FNAC Picardie <i>Anizy-Le-Château</i> mairie	le tableau " les Orphelins de la Mer" de FOREAU (Inv : 4099) le dessin " Paysage de Hollande" de GOLDBERG (Inv: 24911) "L'Eglise d'Antouillet", aquarelle de Paul CHARLEMAGNE (n°inv.12725) "Le Sous-bois" de BERJONNEAU (n°inv.7714) la "Tête" de LECOURT (n°inv.5242) la "Marine" de MESTRALLET (n°inv.7599) "Vue du vestibule de Saint-Pierre de Rome" d'Emile BENARD (n° inv : 39) " La seconde femme de Rubens et ses deux enfants " de TETARD (n°inv: 1546) "Le dimanche des Rameaux" d'Auguste Joseph TRUPHÈME (n° inv: PFH-547) "Paul Doumer, Président de la République" d'Alexandre DESCATOIRE (n° Inv. : 3669)	1955 13 juin 1934	oui oui oui oui non non non non
08/07/02	FNAC Poitou-Charentes <i>Rayan</i> mairie FNAC Aquitaine <i>Dax</i> musée	"Amsterdam" de CHAMBRIN "La Renaissance de Royan" de DELUJOL "Barques à Collioure" de PONCELET "Le Chemin du moulin" de SAIN "Pan" de SOUVERBIE "Ariane" de Noémie DEBIENNE (n° Inv: 2175)		oui oui oui oui oui non
02/12/02	FNAC Haute-Normandie <i>Caudebec-en-Caux</i> mairie FNAC Nord-Pas-de-Calais <i>Lille</i> préfecture	"Tête d'amour" d'Emile Bréchot (n°Inv : 2559) "Catinat" de Mme BLOT (n° Inv: 17) "L'émouche" de Suzanne BOUTROUX (n° Inv: 298) "L'ara rouge" d'Alfred de CURZON (n° Inv: 124) "Cléopâtre" de Charles GAUTHIER (n° Inv: 293, 55, 591) "Le Chancelier Pasquier" de Louis ROUX (n° inv : 55, 72) "Pensées" d'Alice SCHOENGRUN (n° Inv : 9698)		non non non non non non non
19/12/02	FNAC Centre <i>Valençay</i> mairie	"Bouquet de Fleurs" de Claude DODANE (n° inv : 16757) "Environs de Girouard" d'Albert RIERA (n° Inv: 22885)	1952 1952	impossible impossible A230003

ANNEXE V

TABLEAUX STATISTIQUES

DOCUMENT DE COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART

IIème phase : Post-récolelement

SYNTHESE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GENERAL (au 31 décembre 2002)

DEPOSANT : DMF - FNAC - MN - MNAM	2001		2002		2001		2002		2001		2002		2001		2002		2001		2002	
	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	
	à recoller (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	à recoller (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	détruites ou présumées détruites	vues	vues	vues	vues	non localisées	volées									
DEPOSITAIRES :																				
Haute-Normandie*	1545	1428	1546	1429	226	198	228	203	1134	1024	1134	1027	177	6	202	4	177	6	195	4
Nord-Pas-de-Calais*	3024	3045	3038	3046	120	91	119	134	2400	2521	2502	2530	411	3	393	40	413	3	344	40
Centre*	3163	3055	3161	3074	37	48	37	51	2872	2787	2870	2789	240	5	213	7	245	9	215	7
Picardie*	1560	1293	1579	1297	65	88	65	92	1282	1020	1300	1051	212	1	181	4	213	1	170	4
Poitou-Charentes	2105	1968	2063	2076	11	0	11	7	1726	1584	1769	1705	387	1	383	1	342	1	365	1
Aquitaine	2742	1094	2980	1595	13	23	13	26	2417	893	2655	1252	307	5	177	1	307	5	314	3
Bourgogne	2329	1810	2534	2346	15	34	18	34	2053	1542	2255	2074	281	0	234	0	262	2	238	2
Midi-Pyrénées	2743	1683	3387	2596	16	15	34	15	2436	1254	2040	2124	287	1	415	1	412	1	462	0
Basse-Normandie	1031	317	1282	698	117	18	232	28	677	239	792	635	237	0	60	0	258	0	324	1
Lorraine	533	84	693	272	3	2	3	5	483	80	616	261	65	2	2	0	68	6	6	0
Alsace	576	8	724	158	0	0	0	0	520	6	628	158	58	0	0	0	95	1	0	0
Limousin	0	0	1044	11	0	0	0	0	0	0	650	11	0	0	0	0	394	6	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0	430	27	0	0	3	0	0	0	328	26	0	0	0	0	98	3	1	0
Postes diplomatiques*	0	0	228	410	0	0	0	0	0	0	158	268	0	0	0	0	73	0	1	0
Total par régions-étranger	21351	15785	24880	19332	628	515	761	593	16070	12952	20535	15900	2629	24	2280	50	3355	44	2833	62
Ministère de la défense*	7212	-	6084	-	161	-	182	-	5161	-	4120	-	1888	2	-	-	1800	2	-	-
Ministère de la justice*	1297	-	1287	-	11	-	11	-	1092	-	1094	-	193	-	-	-	193	1	-	-
Ministère de l'agriculture et de la pêche*	370	-	370	-	0	-	0	-	265	-	295	-	103	2	-	-	103	2	-	-
Ministère de l'économie et des finances*	1118	-	1224	-	4	-	4	-	634	-	720	-	480	0	-	-	500	0	-	-
Ministère de la culture et de la communication	4450	-	5419	-	4	-	4	-	3388	-	4318	-	893	5	-	-	1097	5	-	-
Ministère de l'éducation nationale	4500	-	4792	-	2	-	23	-	3492	-	3545	-	1106	0	-	-	1224	0	-	-
Ministère de l'équipement	445	-	445	-	0	-	0	-	290	-	290	-	154	1	-	-	154	1	-	-
Ministère des Affaires étrangères	675	-	1021	-	26	-	30	-	586	-	737	-	83	0	-	-	256	1	-	-
Cour des comptes	-	-	248	242	-	-	0	0	-	-	233	226	-	-	-	-	13	2	13	2
Sénat	-	-	1114	0	-	-	1	0	-	-	889	0	-	-	-	-	242	2	0	0
Assemblée nationale	-	-	1084	0	-	-	0	0	-	-	573	0	-	-	-	-	209	0	0	0
Total par ministères	20207	-	23098	247	208	-	235	0	14888	-	16764	226	4900	11	-	-	5791	16	13	3
TOTAL général Beaux-Arts	41558	15785	47787	19574	836	515	998	593	32958	12952	37299	16129	7529	35	2280	58	9146	68	2646	64

Les chiffres en rouge sont obtenus à partir des dossiers d'œuvres traités par la CRDOA et les chiffres en noir sont fournis par le déposant au 31/12/2002 et susceptibles d'être modifiés après le récolelement.

TOTAL général Archéologie	34769 + 40 lots	31182 + 11 lots	35765 + 40 lots	32084 + 15 lots	707 + 4 lots	746 + 3 lots	966 + 4 lots	760 + 3 lots	32885 + 16 lots	20855 + 4 lots	33581 + 16 lots	30842 + 4 lots	1172 + 20 lots	5	579 + 4 lots	2	1245 + 20 lots	5	880 + 8 lots	60
TOTAL GENERAL	76327 + 40 lots	46987 + 11 lots	83562 + 40 lots	51658 + 15 lots	1543 + 4 lots	1261 + 3 lots	1962 + 4 lots	1353 + 3 lots	65843 + 16 lots	42807 + 4 lots	70880 + 16 lots	48771 + 4 lots	8701 + 20 lots	40	2839 + 4 lots	60	10391 + 20 lots	62	3328 + 8 lots	132

DOCUMENT DE COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART
 II^{ème} phase : Post-récolement
 SYNTHESE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GENERAL (au 31 décembre 2002)
 Archéologie

DEPOSANT : DMF (Archéologie)	2001		2002		2001		2002		2001		2002		2001		2002						
	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres					
	à récolement (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	à récolement (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	détruites ou présumées détruites	vues	vues	vues	vues	non localisées	volées	non localisées	volées								
DEPOSITAIRES :																					
Haute-Normandie*	558 + 3 lots	556 + 3 lots	534 + 3 lots	556 + 3 lots	14 + 1 lot	1 lot	14 + 1 lot	14 + 1 lot	399 + 2 lots	392 + 2 lots	460 + 2 lots	392 + 2 lots	145	0	164	0	160	0	150	0	
Nord-Pas-de-Calais*	486 + 3 lots	486 + 2 lots	487 + 3 lots	486 + 2 lots	35	130	35	130	317 + 1 lot	317	318 + 1 lot	317	134 + 2 lots	0	39 + 2 lots	0	134 + 2 lots	0	39 + 2 lots	0	
Centre*	399 + 3 lots	473 + 3 lots	400 + 3 lots	473 + 3 lots	64 + 1 lot	69 + 1 lot	64 + 1 lot	69 + 1 lot	304 + 2 lots	377 + 2 lots	304 + 2 lots	377 + 2 lots	29	2	25	2	30	2	25	2	
Picardie*	1243 + 4 lots	1128 + 2 lots	1243 + 4 lots	1126 + 2 lots	563 + 2 lots	547 + 1 lot	563 + 2 lots	547 + 1 lot	424 + 1 lot	329	424 + 1 lot	329	256 + 1 lot	0	250 + 1 lot	0	256 + 1 lot	0	250 + 1 lot	0	
Poitou-Charentes*	61 + 1 lot	54 + 1 lot	61 + 1 lot	61 + 1 lot	0	0	0	0	38	31	38	38	23 + 1 lot	0	23 + 1 lot	0	23 + 1 lot	0	23 + 1 lot	0	
Aquitaine*	769 + 2 lots	371	769 + 2 lots	607 + 2 lots	0	0	0	0	672	293	672	510	97 + 2 lots	0	78	0	97 + 2 lots	0	97 + 2 lots	0	
Bourgogne*	705 + 2 lots	15	705 + 2 lots	272 + 2 lots	0	0	0	0	642 + 1 lot	15	642 + 1 lot	238	63 + 1 lot	0	0	0	63 + 1 lot	0	34 + 2 lots	0	
Midi-Pyrénées*	28431	28101	28559	28493	0	0	0	0	28357	28101	28485	28431	74	0	0	0	0	74	0	62	0
Basse-Normandie**	-	0	153	0	-	0	131	0	-	0	21	0	-	-	0	0	1	0	0	0	
Lorraine*	10	0	10	10	0	0	0	0	10	0	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	
Alsace**	92		92	0	0	0	0	0	73	73	0	18	1		18	1					
Limousin**	-	-	93	-	-	0	-	-	-	-	93	-	-	-	-	0	0	0	0	0	
Languedoc-Roussillon			94			0					89						6	0			
Postes diplomatiques**			158			0					157						1	0			
Total par régions-étranger	32754 + 18 lots	31182 + 11 lots	33458+18 lots	32084 + 15 lots	676 + 4 lots	746 + 3 lots	807 + 4 lots	760 + 3 lots	31236 + 7 lots	29855 + 4 lots	31785 + 7 lots	30842 + 4 lots	839 + 7 lots	3	579 + 4 lots	2	863 + 7 lots	3	680 + 8 lots	2	
Ministère de la défense*	21	-	0	-	1	-	0	-	18	-	0	-	2	0	-	-	0	0	-	-	
Ministère de la justice*	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	0	-	-	0	0	-	-	
Ministère de l'agriculture et de la pêche*	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	0	-	-	0	0	-	-	
Ministère de l'économie et des finances*	4	-	4	-	0	-	0	-	2	-	0	-	2	0	-	-	0	0	-	-	
Ministère de la culture et de la communication*	488 + 2 lots	-	492 + 2 lots	-	0	-	0	-	480 + 2 lots	-	489 + 2 lots	-	8	0	-	-	8	0	-	-	
Ministère de l'éducation nationale*	1502 + 20 lots	-	1810 + 20 lots	-	30	-	129	-	1149 + 7 lots	-	1307 + 7 lots	-	321 + 13 lots	2	-	-	372 + 13 lots	0	-	-	
Ministère de l'équipement*	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	0	-	-	0	0	-	-	
Ministère des Affaires étrangères*	0	-	1	-	0	-	30	-	0	-	0	-	0	0	-	-	0	0	-	-	
Cour des comptes*			0			0			0		0		0				0	0			
Sénat*			0			0			0		0		0				0	0			
Assemblée nationale*			0			0			0		0		0				0	0			
Total par ministères	2015 + 22 lots	-	2307 + 22 lots	-	31	-	159	-	1631 + 9 lots	-	1796 + 9 lots	-	333 + 13 lots	2	-	-	382 + 13 lots	0	-	-	
TOTAL général	34769 + 40 lots	31182 + 11 lots	35765 + 40 lots	32084 + 15 lots	707 + 4 lots	746 + 3 lots	966 + 4 lots	760 + 3 lots	32885 + 16 lots	29855 + 4 lots	33581 + 16 lots	30642 + 4 lots	1172 + 20 lots	5	579 + 4 lots	2	1245 + 20 lots	3	680 + 8 lots	2	

Les chiffres en **rouge** sont obtenus à partir des dossiers d'œuvres traités par la CRDOA et les chiffres en noir sont fournis par le déposant au 31/12/2002 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

* régions et ministères pour lesquels le récolement est considéré comme terminé.

** récolement en cours

*** récolement à priori terminé dans les bâtiments de l'administration centrale du ministère, mais en cours à l'étranger

DOCUMENT DE COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART

IIème phase : Post-récolement

SYNTHESE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GENERAL (au 31 décembre 2002)

Beaux-Arts

DEPOSANT : DMF (Beaux-Arts)	2001		2002		2001		2002		2001		2002		2001		2002	
	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres non vues	Œuvres non vues	Œuvres non vues	Œuvres non vues
DEPOSITAIRES :																
Haute-Normandie*	556	555	556	556	158	158	158	158	381	380	381	381	15	2	15	2
Nord-Pas-de-Calais*	998	1040	1012	1040	43	45	43	46	893	931	905	932	59	3	24	40
Centre*	1790	1702	1788	1704	15	15	15	15	1754	1666	1752	1667	16	5	14	7
Picardie*	513	540	532	541	11	11	11	12	473	493	491	499	29	0	34	2
Poitou-Charentes*	1423	1312	1381	1420	0	0	0	0	1182	1066	1165	1174	240	1	245	1
Aquitaine*	1458	136	1696	314	3	3	3	3	1383	125	1621	203	68	4	8	0
Bourgogne*	980	472	1195	989	0	0	1	0	983	469	1185	981	7	0	3	0
Midi-Pyrénées*	1537	1088	1851	1622	3	0	3	0	1459	808	1724	1367	75	0	280	0
Basse-Normandie**	456	1	580	244	24	0	139	11	350	1	358	165	82	0	0	0
Lorraine*	454	8	614	191	3	2	3	5	386	6	539	182	63	2	0	0
Alsace**	215		363	117	0		0	0	213		321	117	2	0		0
Limousin**				1044				0			650					394
Languedoc-Roussillon			430	25			3	0			328	24				96
Postes diplomatiques**																1
Total par régions-étranger	10390	6854	13042	8763	260	234	379	250	9457	5945	11420	7692	656	17	623	52
Ministère de la défense*	3771	-	2643	-	102	-	103	-	3224	-	2183	-	443	2	-	-
Ministère de la justice*	156	-	156	-	8	-	8	-	131	-	131	-	17	0	-	-
Ministère de l'agriculture et de la pêche*	15	-	15	-	0	-	0	-	12	-	12	-	1	2	-	-
Ministère de l'économie et des finances*	169	-	166	-	0	-	0	-	166	-	163	-	3	0	-	-
Ministère de la culture et de la communication*	2373	-	3302	-	2	-	2	-	2076	-	2999	-	295	0	-	-
Ministère de l'éducation nationale*	2965	-	3157	-	1	-	22	-	2487	-	2540	-	477	0	-	-
Ministère de l'équipement*	8	-	8	-	0	-	0	-	8	-	8	-	0	0	-	-
Ministère des Affaires étrangères*	115	-	204	-	26	-	30	-	86	-	167	-	3	0	-	-
Cour des comptes*			6				0				5				1	0
Sénat*			190				1				188				1	0
Assemblée nationale*			118				0				117				1	0
Total par ministères	9572	-	9965	-	139	-	166	-	8190	-	8513	-	1239	4	-	-
TOTAL général	19962	6854	23007	8763	399	234	545	250	17647	5945	19933	7692	1895	21	623	52
															2497	42
															762	56

Les chiffres en **rouge** sont obtenus à partir des dossiers d'oeuvres traités par la CRDOA et les chiffres en **noir** sont fournis par le déposant au 31/12/2002 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

* régions et ministères pour lesquels le récolement est considéré comme terminé.

** récolement en cours

*** récolement à priori terminé dans les bâtiments de l'administration centrale du ministère, mais en cours à l'étranger

DOCUMENT DE COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART
 IIème phase : Post-récolement
 SYNTHESE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GENERAL (au 31 décembre 2002)

DEPOSANT : FNAC	2001		2002		2001		2002		2001		2002		2001		2002			
	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres	Œuvres		
	à récooler (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	à récooler (mises en dépôt)	traitées par la CRDOA	détruites ou présumées détruites	détruites ou présumées détruites	détruites ou présumées détruites	détruites ou présumées détruites	vues	vues	vues	vues	non localisées	volées	non localisées	volées		
DEPOSITAIRES :																		
Haute-Normandie*	868	862	868	862	70	40	70	45	633	634	633	636	161	4	186	2		
Nord-Pas-de-Calais*	1738	1717	1738	1720	76	45	76	88	1337	1330	1337	1337	325	0	342	0		
Centre**	1141	1121	1141	1138	22	22	25	901	904	901	913	218	0	195	0	325	0	
Picardie*	709	687	709	687	54	77	54	80	478	461	478	465	176	1	147	2	218	0
Poitou-Charentes*	653	649	653	650	11	0	11	7	519	515	519	526	123	0	134	0	176	1
Aquitaine*	1059	733	1059	1056	10	20	10	23	811	547	811	826	238	0	166	0	238	0
Bourgogne*	1200	1198	1200	1217	15	34	15	34	932	934	932	954	253	0	230	0	253	0
Midi-Pyrénées*	679	551	1009	933	16	13	31	13	470	402	709	713	192	1	135	1	268	1
Basse-Normandie*	560	275	687	695	93	18	93	17	312	198	419	423	155	0	59	0	175	0
Lorraine**																		
Alsace**																		
Limousin**																		
Languedoc-Roussillon**																		
Postes diplomatiques**					82	91		0					35	91			47	0
Total par régions-étranger	8607	7793	9146	9049	367	269	382	332	6393	5925	6774	6884	1841	6	1594	5	1984	6
Ministère de la défense*	855	-	855	-	59	-	59	+	201	-	201	-	595	0	-	-	595	0
Ministère de la Justice*	562	-	562	-	1	-	1	+	429	-	429	-	132	0	-	-	132	0
Ministère de l'agriculture et de la pêche*	176	-	176	-	0	-	0	-	99	-	99	-	77	0	-	-	77	0
Ministère de l'économie et des finances*	443	-	443	-	4	-	4	-	91	-	91	-	348	0	-	-	348	0
Ministère de la culture et de la communication*	780	-	780	-	0	-	0	-	423	-	423	-	357	0	-	-	357	0
Ministère de l'éducation nationale*	727	-	727	-	0	-	0	-	298	-	298	-	429	0	-	-	429	0
Ministère de l'équipement***	199	-	199	-	0	-	0	-	80	-	80	-	119	0	-	-	119	0
Ministère des Affaires étrangères	-		257	-	-	-	0	-	-	-	90	-	-	-	-	-	167	0
Cour des comptes**			65	65			0	0									4	0
Sénat**			457				0				61	61					4	0
Assemblée nationale**			476				0				321						136	0
Total par ministères	3742	-	4997	65	64	-	64	0	1621	-	2361	61	2057	0	-	-	2572	0
TOTAL général	12349	7793	14143	9114	431	269	446	332	8014	5925	9135	6945	3898	6	1594	5	4556	6
Les chiffres en rouge sont obtenus à partir des dossiers d'œuvres traités par la CRDOA et les chiffres en noir sont fournis par le déposant au 31/12/2002 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.																		

* régions et ministères pour lesquels le récolement est considéré comme terminé.

** régions et ministères pour lesquels le récolement n'est terminé que pour le FNAC, mais en cours, ou sans réponse, pour les Services régionaux de l'Inventaire

*** Récolement en cours pour le FNAC et les Services régionaux de l'Inventaire

DOCUMENT DE COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART
 IIème phase : Post-récolement
 SYNTHESE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GENERAL (au 31 décembre 2002)

DEPOSANT : MN	2001		2002		2001		2002		2001		2002		2001		2002			
	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres non vues	Œuvres non vues	Œuvres non vues	Œuvres non vues					
	DEPOSITAIRES :								non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées	volées		
Haute-Normandie*	10	10	10	10	0	0	0	0	10	10	10	10	0	0	0	0		
Nord-Pas-de-Calais*	37	37	37	37	0	0	0	0	10	10	10	10	27	0	27	0		
Centre*	138	138	138	138	0	11	0	11	123	123	123	124	15	0	15	0		
Picardie*	245	27	245	30	0	0	0	0	239	27	239	28	6	0	0	2		
Poitou-Charentes*	6	6	6	6	0	0	0	0	3	3	3	3	3	0	6	0		
Aquitaine*	22	21	22	21	0	0	0	0	22	19	22	21	0	0	2	0		
Bourgogne*	4	4	4	4	0	0	0	0	3	3	3	3	1	0	1	0		
Midi-Pyrénées*	58	44	58	44	0	0	0	0	58	44	58	44	0	0	0	0		
Basse-Normandie*	15	12	15	12	0	0	0	0	15	12	15	12	0	0	0	0		
Lorraine**	79	76	79	76	0	0	0	0	77	74	77	74	2	0	2	0		
Alsace*	361	8	361	27	0	0	0	0	307	8	307	27	54	0	54	0		
Limousin**																		
Languedoc-Roussillon					2							2				0		
Postes diplomatiques**					147	309		0				121	168			26	0	
Total par régions-étranger	975	383	1122	716	0	11	0	11	867	333	988	526	108	0	39	0		
Ministère de la défense*	2586	-	2586	-	0	-	0	-	1736	-	1736	-	850	0	-	-		
Ministère de la justice*	578	-	578	-	2	-	2	-	531	-	533	-	44	1	-	-		
Ministère de l'agriculture et de la pêche*	178	-	178	-	0	-	0	-	154	-	154	-	24	0	-	-		
Ministère de l'économie et des finances*	500	-	609	-	0	-	0	-	377	-	466	-	123	0	-	-		
Ministère de la culture et de la communication*	1331	-	1331	-	2	-	2	-	884	-	891	-	240	5	-	-		
Ministère de l'éducation nationale*	904	-	904	-	1	-	1	-	707	-	707	-	196	0	-	-		
Ministère de l'équipement*	238	-	238	-	0	-	0	-	202	-	202	-	35	1	-	-		
Ministère des Affaires étrangères* (en centrale)	560	-	560	-	0	-	0	-	480	-	480	-	80	0	-	-		
Cour des comptes*	177		177						0	0			167	168		8		
Sénat*	467								0				360			105		
Assemblée nationale**													188			0		
Total par ministères	6875	-	8118	177	5	-	5	0	5071	-	5884	168	1592	7	-	-		
TOTAL général	7850	383	9240	893	5	11	5	11	5938	333	6872	694	1700	7	39	0		
															2057	11	47	2

Les chiffres en **rouge** sont obtenus à partir des dossiers d'oeuvres traités par la CRDOA et les chiffres en **noir** sont fournis par le déposant au 31/12/2002 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

* régions et ministères pour lesquels le récolement est considéré comme terminé.

** récolement en cours

DOCUMENT DE COMMISSION DE RECOLEMENT DES DEPÔTS D'OEUVRES D'ART
 IIème phase : Post-récolement
 SYNTHESE DES TABLEAUX PROVISOIRES DU RECOLEMENT GENERAL (au 31 décembre 2002)

DEPOSANT : MNAM	2001		2002		2001		2002		2001		2002		2001		2002					
	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres à récoler (mises en dépôt)	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres détruites ou présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres vues	Œuvres non vues	Œuvres non vues	Œuvres non vues	Œuvres non vues							
	DEPOSITAIRES :								non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées	volées	non localisées	volées				
Haute-Normandie*	111	1	111	1	0	0	0	0	110	0	110	0	1	0	1	0				
Nord-Pas-de-Calais*	251	251	251	251	1	1	0	0	250	250	250	251	0	0	0	0				
Centre*	94	94	94	94	0	0	0	0	94	94	94	94	0	0	0	0				
Picardie*	93	39	93	39	0	0	0	0	92	39	92	39	1	0	0	0				
Poitou-Charentes*	23	1	23	2	0	0	0	0	22	0	22	2	1	0	1	0				
Aquitaine*	203	204	203	204	0	0	0	0	201	202	201	202	1	1	1	1				
Bourgogne*	135	136	135	136	0	0	0	0	135	136	135	136	0	0	0	0				
Midi-Pyrénées*	469		469		0		0		449		449		20	0						
Basse-Normandie*		29		37		0		0		28		35		1	0					
Lorraine**				5				0				5			1	1				
Alsace*				14				0				14			0	0				
Limousin (en cours)				11				0				11			0	0				
Languedoc-Roussillon																				
Postes diplomatiques				10				0				9				1	0			
Total par régions-étranger	1379	755	1379	804	1	1	0	0	1353	749	1353	798	24	1	4	24	24	1		
Ministère de la défense*	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	0	-	-	0	0		
Ministère de la justice*	1	-	1	-	0	-	0	-	1	-	1	-	0	0	-	-	0	0		
Ministère de l'agriculture et de la pêche*	1	-	1	-	0	-	0	-	0	-	0	-	1	0	-	-	1	0		
Ministère de l'économie et des finances**	6	-	6	-	0	-	0	-	0	-	0	-	6	0	-	-	6	0		
Ministère de la culture et de la communication**	6	-	6	-	0	-	0	-	5	-	5	-	1	0	-	-	1	0		
Ministère de l'éducation nationale**	4	-	4	-	0	-	0	-	0	-	0	-	4	0	-	-	4	0		
Ministère de l'équipement**	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	0	-	-	0	0		
Ministère des Affaires étrangères* (en centrale)	-		-		-		-		-		-		-		-	-	-	-		
Cour des comptes																				
Sénat																				
Assemblée nationale																				
Total par ministères	18	-	18	-	0	-	0	-	6	-	6	-	12	0	-	-	12	0	0	
TOTAL général	1397	755	1397	804	1	1	0	0	1359	749	1359	798	36	1	4	24	36	1	4	2

Les chiffres en **rouge** sont obtenus à partir des dossiers d'œuvres traités par la CRDOA et les chiffres en **noir** sont fournis par le déposant au 31/12/2002 et susceptibles d'être modifiés après le récolement.

* régions et ministères pour lesquels le récolement est considéré comme terminé.

** récolement en cours

Ventilation des dépôts par type d'établissement dépositaire¹

DMF

au 31 décembre 2002

Dépositaires	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres Non Localisées	Œuvres présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres volées
Musées	8633	791	243	7583	16
Autres + Etranger	130	8	7	109	3
TOTAL	8763	799	250	7692	19

MN au 31 décembre 2002

Dépositaires	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres Non Localisées	Œuvres présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres volées
Services de l'Etat + Etranger	411	144	0	267	0
Collectivités territoriales	177	28	11	138	0
Autres	126	7	0	119	0
TOTAL	714	179	11	524	0

FNAC

au 31 décembre 2002

Dépositaires	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres Non Localisées	Œuvres présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres volées
Musées	5431	737	179	4513	2
Mairies	1939	526	113	1298	2
Cathédrales	105	16	1	88	0
Eglises	209	37	3	169	0
Préfectures et sous-préfectures	840	376	24	440	0
Services extérieurs de l'Etat	384	125	9	250	0
Etranger	91	0	0	91	0
CCI	29	7	2	20	0
Autres	21	6	0	15	0
TOTAL	9049	1830	331	6884	4

MNAM

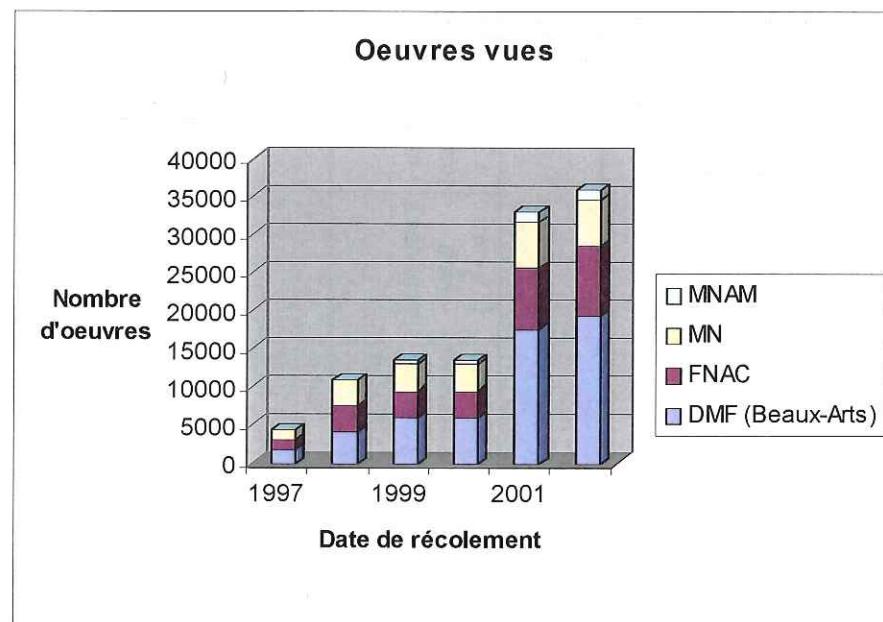
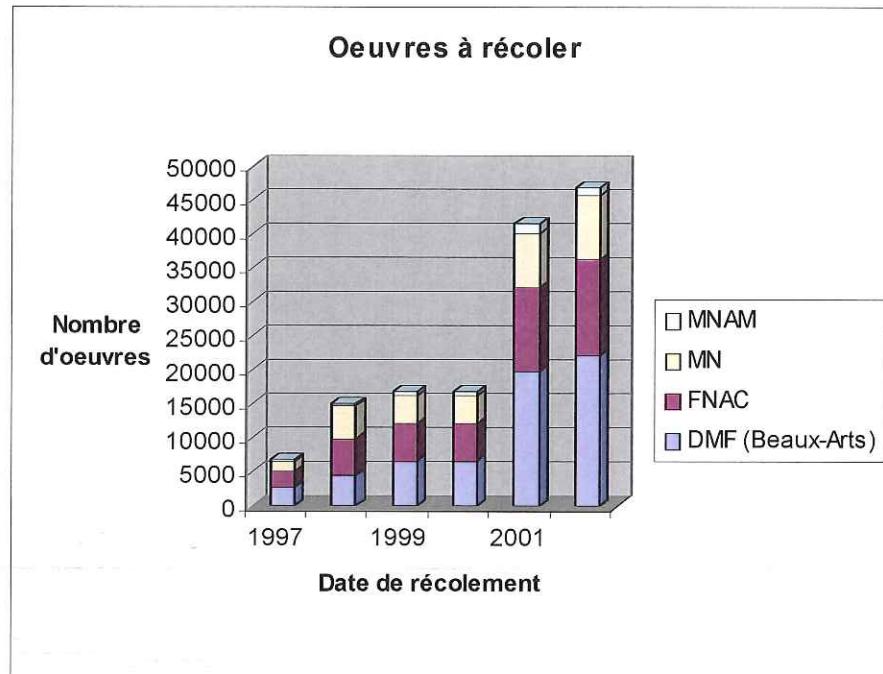
au 31 décembre 2002

Dépositaires	Œuvres traitées par la CRDOA	Œuvres Non Localisées	Œuvres présumées détruites	Œuvres vues	Œuvres volées
Musées	770	2	0	766	2
Autres + Etranger	23	2	0	21	0
TOTAL	793	4	0	787	2

¹ Tableaux réalisés à partir des dossiers d'œuvres traités par la CRDOA

Graphiques réalisés d'après les statistiques des déposants

Moyenne pondérée sur un seul rapport d'activité pour les années 1999 - 2000.



ANNEXE VI

RAPPORT
de la DIRECTION
DES MUSEES DE FRANCE
(extraits)

RAPPORT D.M.F-2002-RECOLEMENT DANS LES REGIONS

- L'état d'avancement du récolelement dans les régions

Le récolelement est achevé dans les neuf premières régions programmées par la C.R.D.O.A. (Aquitaine, Centre, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes et Bourgogne). Il est quasiment terminé en Alsace et Lorraine. Il est engagé en Limousin et Languedoc-Roussillon et de manière sporadique dans plusieurs régions qui ont fait l'objet de missions d'inspections exceptionnelles.

- Données statistiques globales

En volume de biens récolés, **les résultats enregistrés sont globalement satisfaisants** dans les régions où le récolelement est achevé sauf dans celles qui furent sinistrées au cours de la Seconde Guerre mondiale. Par exemple, dans le cas de la Haute-Normandie où 158 œuvres relèvent de la catégorie "œuvres présumées détruites", il s'agit des conséquences des bombardements de la Seconde Guerre mondiale sur la ville du Havre pendant lesquels 152 dépôts consentis au musée du Prieuré de Granville ont disparu., soit 28,4% des œuvres déposées dans cette région et non retrouvées dans le cadre du récolelement.

Dans les autres régions, les bilans sont plus affectés par des disparitions d'objets ethnographiques que des biens de haute valeur patrimoniale.

95,6% des œuvres ont ainsi été retrouvées en Aquitaine, 98% dans le Centre, 87, 8% en Lorraine, 93,1% en Midi-Pyrénées, 89,4% en Nord-Pas-de-Calais, 92,3% en Picardie et 84,4% en Poitou-Charentes.

En Poitou - Charentes, où l'on enregistré 15,6% d'œuvres manquantes, il faut noter que le pourcentage est gravement affecté par la difficulté qu'il y a à identifier au milieu des autres collections locales 151 objets du musée national des arts et traditions populaires déposés au musée Sainte-Croix de Poitiers et par la perte de 50 objets ethnographiques envoyés par le musée national des arts d'Afrique et d'Océanie au musée d'Orbigny de la Rochelle (soit au total 201 des 216 biens non localisés dans la région).

NB: Il importe donc d'appréhender le bilan du récolelement des musées nationaux avec la plus grande circonspection, et peut-être conviendra-t-il d'éviter que cet état provisoire ne soit accessible à des lecteurs qui ignoraient tout de la spécificité de certains dépôts. En effet l'avancement du récolelement permet de confirmer, d'année en année, que de manière générale, les dépôts des musées nationaux considérés comme manquants sont plus nombreux dans les domaines de l'ethnographie et assez rares dans la catégorie "beaux - arts".

Quant à la part des œuvres "déclarées volées", elle est plutôt négligeable (0,3%), 43 dépôts non localisés étant manquants à la suite d'un vol dûment enregistré au moment des faits.

NB: Ce chiffre est susceptible d'être modifié au fur et à mesure des inspections.

dans les régions et surtout à la suite des recommandations adressées aux dépositaires par la C.R.D.O.A. pour leur demander de déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.

- Les dossiers à compléter

La multiplication du nombre de régions à inspecter a entraîné une disparité dans l'avancement des missions des musées nationaux, le rythme des missions de chaque conservation ne pouvant être égal à celui des autres.

C'est donc en accord avec le secrétariat général de la commission qu'il a décidé, depuis l'été 2000, de mener à son terme le récolelement complet d'une ville pour tous les musées nationaux, avant d'envoyer un courrier aux autorités locales sous couvert de la commission (ceci afin d'éviter la succession des tableaux se complétant les uns les autres). Mais, il faut reconnaître que cette simplification à l'égard des collectivités a eu pour conséquence d'accentuer l'écart entre les statistiques du récolelement présentées par la DMF et le volume des dossiers effectivement adressés aux villes. Cette disparité a été soulignée par la commission et il a semblé important de rappeler ici qu'elle ne constituait nullement un dysfonctionnement dans le traitement statistique du récolelement.

- Le récolelement des dépôts antérieurs à 1910

La mise en oeuvre de l'article 13 de la loi relative aux musées de France, qui prévoit le transfert de propriété aux collectivités territoriales des dépôts consentis par l'Etat avant le 7 octobre 1910, a eu des conséquences sur le déroulement du récolelement.

1) les musées nationaux ont dû prendre en charge le récolelement de collections qui ne figuraient pas sur les inventaires dont ils ont la gestion. Leur charge de travail s'en est trouvée accrue. C'est le cas pour les départements du Louvre (surtout ceux chargés des antiques) qui ont désormais la charge de récoler les oeuvres de la collection Campana dispersées avant la chute du Second Empire (principalement en 1863). Pour de nombreuses villes, il a fallu reprendre des inspections dans des régions où le récolelement était considéré comme achevé. Les musées nationaux ont également dû effectuer des contrôles sur les "envois révolutionnaires" et les concessions de l'Empire et de la Restauration.

2) les conservations ont également dû procéder à des recherches en archives pour vérifier les modes d'acquisition des oeuvres déposées. En effet, si ces informations n'étaient pas indispensables pour le récolelement avant la publication de la loi relative aux musées de France, elles le sont devenues puisque l'article 13 de cette loi exclut du transfert de propriété aux collectivités territoriales les biens provenant de dons ou de legs consentis à l'Etat.

3) La DMF a dû procéder, en amont, à un vaste travail de documentation sur les collections des autres institutions nationales susceptibles d'avoir été déposées avant le 7 octobre 1910 (sous-direction des Monuments historiques, Fonds national d'art contemporain, manufactures).

4) dans la mesure où d'une part, le transfert de propriété ne peut se faire qu'au bénéfice de collectivités possédant un "musée de France" dépositaire d'œuvres des collections nationales, où d'autre part, les musées précédemment "classés" au titre de l'ordonnance de 1945 ont automatiquement reçu cette appellation; où enfin ces musées-anciennement "classés"- disposent des dépôts les plus riches en nombre et en importance patrimoniale, il a été décidé, avec l'accord de la C.R.D.O.A. d'aménager le calendrier du récolelement pour permettre le récolelement prioritaire des villes où se trouvent ces musées "classés" et ceci indépendamment du planning fixé pour les régions (sous réserve toutefois que le rythme des inspections dans les régions ne

soit pas ralenti et que le récolement d'une ville dans laquelle se trouve un musée "classé" prenne en compte tous les autres dépôts se trouvant dans la même ville).

Grâce aux nouveaux moyens mis à disposition des institutions déposantes par la C.R.D.O.A. et la DAG (budget pour les missions et vacations supplémentaires), les musées nationaux sont en mesure d'assurer pleinement cette charge de travail dans les conditions définies ci-dessus.

Le calendrier envisagé, en concertation avec le président de la C.R.D.O.A., pour le récolement des villes dans lesquelles se trouvent des musées anciennement "classés" est le suivant :

- 2003 : Amiens, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Montauban, Castres, Lille, Arras, Valenciennes, Orléans et Tours (parallèlement et conformément au planning établi par la C.R.D.O.A., le récolement sera réalisé dans les régions Languedoc-Roussillon et Limousin);
- 2004 : Poitiers, Bordeaux, Dijon, Caen, Rouen, Montpellier, Nantes, Angers et Le Mans (les régions prévues par la C.R.D.O.A. étant, dans le même temps, les Pays de la Loire et Provence, Alpes, Côte-d'Azur);
- 2005 : Reims, Lyon, Grenoble, Chambéry, Rennes, Besançon, Marseille, Aix-en-Provence, Avignon et Nice (concomitamment aux régions Bretagne et Rhône-Alpes).

Après 2005, le récolement des villes ayant des musées "classés" sera achevé et le récolement des régions se terminera de la manière suivante:

- 2006 : Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Auvergne, DOM-TOM;
- 2007 : Ile-de-France et bilan général du récolement.

NB: Pour les administrations et ministères, la C.R.D.O.A. a prévu de procéder au récolement: en 2003, des affaires étrangères (suites et fin, notamment dans les ambassades) de l'Assemblée nationale et du Sénat (suite et fin, notamment dans les locaux réservés au parlement à Versailles) ainsi que du ministère de l'intérieur; en 2004, de l'Hôtel Matignon et ses dépendances; en 2005 des ministères chargés des affaires sociales, du travail et de la solidarité, de la santé de la famille et des personnes handicapées, de l'écologie et du développement durable ; en 2006 des ministères de la fonction publique, de l'Outre-Mer, des sports, ainsi que des résidences de la Présidence de la République.)

- Récolement dans les ministères

Certains ministères ont pu faire l'objet d'inspections ponctuelles en dehors du programme fixé par la commission. C'est le cas du ministère de l'Intérieur pour lequel des contrôles ont été effectués dans les préfectures lors du passage des récoleurs dans les régions.

Commentaires :

Les résultats présentés sont, comme les années précédentes, un peu moins satisfaisants que ceux enregistrés dans les régions.

Ils ne peuvent cependant être considérés comme des résultats définitifs tant que les services extérieurs des différents ministères n'auront pas été visités. Il devraient alors s'améliorer sensiblement.

Le récolement est terminé dans les implantations centrales des ministères des affaires étrangères (sauf pour les ambassades et consulats dont l'inspection sera terminée en 2003) de l'agriculture, de la coopération, de la Culture et de la Communication, de la défense, de l'éducation nationale, de l'équipement, de la justice, de l'économie et des finances.

Hors archéologie, 10288 oeuvres ont été récolées parmi lesquelles 1290 biens (12,5%) n'ont pu être localisés; 173 (1,7%) étant par ailleurs présumés détruits et 5 volés.

- Ministère de la Défense

La part des oeuvres réputées détruites (103 soit 3,9%) a considérablement baissé en pourcentage depuis le début des travaux de récolement. Elle demeure cependant plus forte que dans toute autre administration et s'explique principalement par les bombardements de plusieurs sites dépositaires pendant les deux guerres mondiales, tels que le Châteaux de Vincennes (23 oeuvres détruites), l'Ecole militaire de Saint-Cyr (37 oeuvres) et la direction centrale du Génie à Versailles (10 oeuvres).

En outre la DMF l'avait déjà indiqué à la commission, parmi les 59 oeuvres non localisées au ministère de la Défense, 34 correspondent à un dépôt consenti par le département des peintures du musées du Louvre en 1876 pour les gouvernements militaires en régions, sans aucune mention dans les inventaires sur la destination exacte des tableaux. Un de ces tableaux a été retrouvé par le FNAC à Bordeaux. Il n'est donc pas impossible que d'autres puissent être retrouvés à l'occasion de prochaines missions en province.

De manière générale, il y a tout lieu de se féliciter des mesures prises par ce département ministériel pour tenter de retrouver les dépôts disparus.

- Musée de l'Armée et musée de la Marine

Dans la mesure où il s'agit de dépôts consentis à des musées, et placés sous la responsabilité d'un personnel scientifique, les oeuvres manquantes devraient théoriquement être moins nombreuses. Le nombre des dépôts non localisés demeure cependant important au musée de la Marine (98 oeuvres manquantes sur 1218 déposées). Ce chiffre élevé s'explique notamment par la disparition, à la fin du XIX ème siècle d'un album regroupant 60 dessins de Ozanne déposé par le département des arts graphiques du Louvre. En exceptant ce cas particulier, la proportion des oeuvres non localisées est moins importante que celle constatée dans d'autres lieux.

Parmi les 206 oeuvres non retrouvées au musée de l'Armée (dont une déclarée volée), on note un ensemble de 185 objets déposés par le musée national des arts d'Afrique et d'Océanie, qui n'ont pu être identifiés en dépit de recherches approfondies - il s'agit d'armes (arc, lances sagaises, etc mêlées aux collections du musée de l'armée et non reconnaissables).

- Ministère de la Justice

Avec un nombre relativement limité de 156 dépôts dont 8 présumés détruits et 16 oeuvres non localisées (soit 10,3%), le ministère de la Justice se situe sous le pourcentage moyen des pertes enregistrées dans les autres administrations. Toutefois, il s'agit en l'occurrence d'oeuvres plus importantes que dans les autres ministères précités, et la DMF souhaiterait que des efforts soutenus soient accomplis par ce département ministériel, notamment pour localiser 7 peintures du musée du Louvre disparues à la maison de la Légion d'honneur et deux autres non retrouvées à l'Hôtel du garde des Sceaux, dont une oeuvre provenant de la Récupération artistique.

- Ministère de l'Agriculture

Aucune modification n'est à apporter aux observations du rapport de 2001 que l'on rappelle ici pour mémoire: Au cours du récolement de ce ministère, dépositaire de seulement 15 oeuvres des musées nationaux, 3 objets seulement n'ont pu être retrouvés dont 2 vases de Sèvres appartenant au musée national du Château de Compiègne et déposés par celui-ci en 1945 aux Haras nationaux de Compiègne. Ils y sont déclarés volés.

- Ministère de l'Economie et des Finances

Le faible nombre des dépôts dans ce ministère s'explique par son déménagement relativement récent vers les nouveaux locaux de Bercy. A cette occasion, la plupart des dépôts se trouvant dans l'aile Rivoli du Palais du Louvre ont été restitués aux musées nationaux. Quatre oeuvres sont manquantes sur 172 déposées, et 2 objets archéologiques demeurent non localisés sur 4 déposés.

- Ministère de l'Equipement

Les 8 oeuvres déposées dans ce ministère y ont été vues.

- Ministère de la Culture et de la Communication

Les 309 oeuvres non localisées sur 3302 déposées s'expliquent:

1) par la difficulté à identifier 115 matrices de sceaux, non numérotées, déposées par le Louvre aux archives nationales.

2) par une répartition autrefois effectuée par l'administration des Monuments historiques de plusieurs dépôts qu'elle avait reçus des musées nationaux (répartition effectuée sans que la DMF en soit informée) dans divers châteaux, principalement du Val de Loire. Seule une inspection complète de ces lieux permettra de déterminer quelles sont les oeuvres réellement manquantes - 10 manquent à Azay-le-Rideau ; 6 à Chateaudun ; 8 à Chaumont-sur-Loire et 9 au Château de Puyguilhem.

3) par la difficulté à retrouver 27 plats et assiettes déposés en 1927 au musée de la Voiture à Compiègne et qui pourraient avoir été déplacés dans des réserves du Musée national du Château. Jusqu'à présent, les recherches menées pour les retrouver n'ont pas abouti.

4) par la disparition à l'Union des arts décoratifs d'un ensemble de 75 objets (plaques de cheminées, chenets, etc) qui devraient être identifiés lors du réaménagement des réserves du musée des arts décoratifs.

NB: le bilan du récolement au ministère de la Culture a fait l'objet d'un rapport détaillé établi par l'Inspection générale de l'administration et dans les conclusions duquel la gestion des dépôts des musées nationaux n'était pas mise en cause.

- Ministère de l'Education nationale

Ce département est l'un des principaux dépositaires des musées nationaux avec 3000 oeuvres déposées auxquelles il faut ajouter l'archéologie (577 objets) et les dépôts dans les universités dont le récolement n'est pas achevé (à ce jour 157 oeuvres y ont été contrôlées ainsi que 1233 objets et 20 lots archéologiques). Ce département est par ailleurs celui qui enregistre les pertes les plus nombreuses: 477 biens non localisés au ministère et 118 dans les universités visitées

(sur 157 déposées, soit 75,2% de pertes, 20 oeuvres étant, en outre, présumées détruites) ; à ces œuvres non retrouvées, il faut ajouter 174 objets archéologiques manquants au ministère et, pour les universités, 198 objets et 13 lots non retrouvés.

- Ministère des Affaires étrangères

La part des œuvres détruites (30 soit 14,7%) s'explique par la destruction, pendant la seconde Guerre mondiale des ambassades de France à Berlin, la Haye, Bruxelles et Varsovie. En dehors de ce cas particulier, 3 œuvres seulement (soit 1,5%) sont manquantes en administration centrale où elles continuent d'être recherchées.

- Parlement

Les contrôles à l'Assemblée nationale et au Sénat, coordonnés par l'administration générale du Mobilier national, sont en cours. Ils n'ont pour le moment concerné que les œuvres immédiatement accessibles, ce qui explique la proportion remarquable de dépôts localisés (99%). Cet excellent résultat est susceptible d'être corrigé après l'inspection des réserves du Palais Bourbon, du Palais du Luxembourg et des services du parlement et des Questures à Versailles.